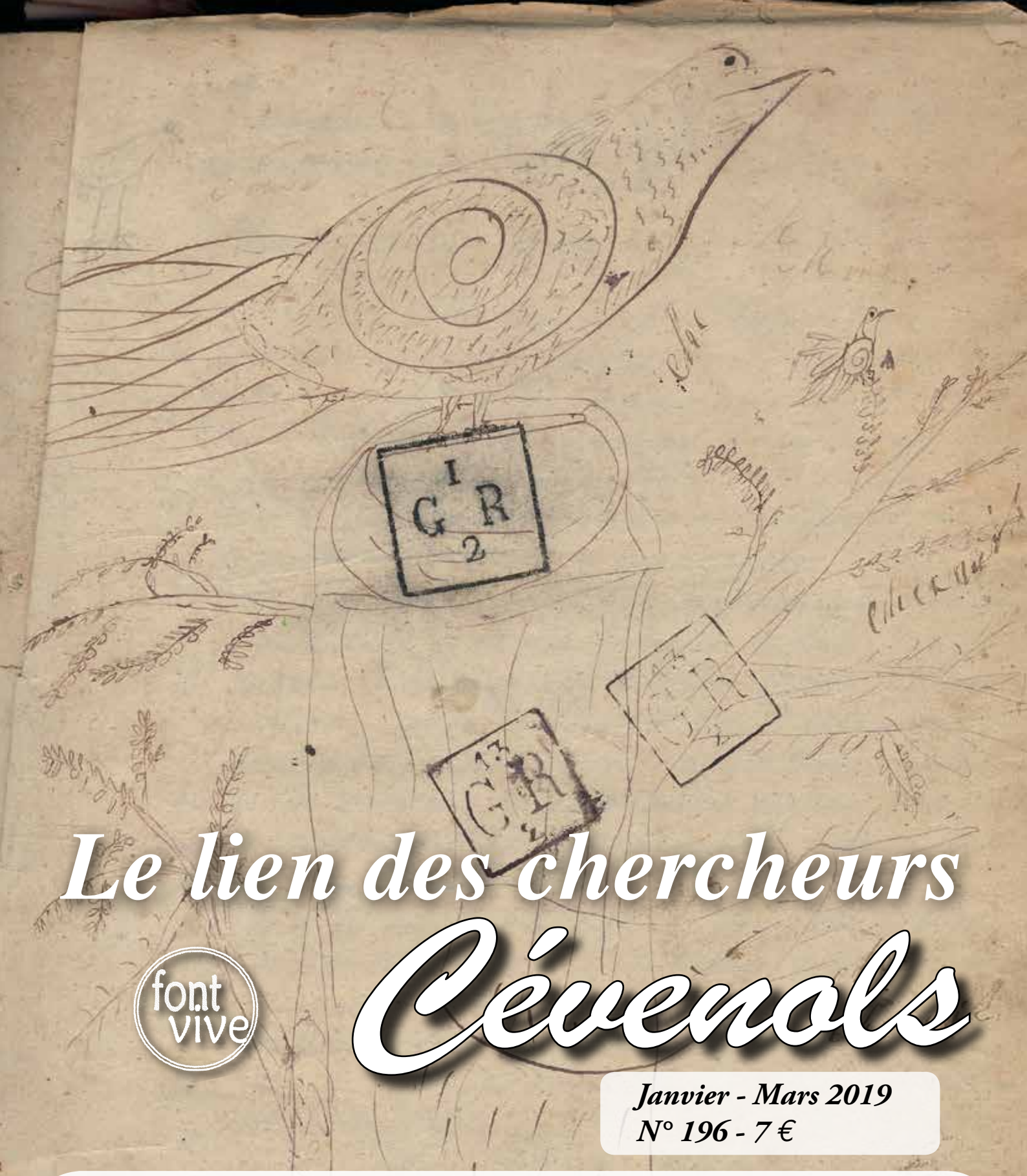

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Janvier - Mars 2019
N° 196 - 7 €

Les gardes forestiers dans la forêt de Gourdouze au début du XIXe siècle, Brigitte Mathieu – Jaffuel

Escornas, (Jurons occitans), Marinette Mazoyer

Malbosc aux alentours de 1700, habitants et productions, groupe Histoire et Paléographie de Malbosc (Ardèche)

Sommaire

- **IN MEMORIAM, Jean Castan,** p. 3
- **L'actualité de la recherche historique,** p. 4
- **Les gardes forestiers dans la forêt de Gourdouze au début du XIXe siècle, par Brigitte Mathieu – Jaffuel,** p. 7
- **Escornas, (Jurons occitans), par Marinette Mazoyer,** p. 21
- **Malbosc aux alentours de 1700, habitants et productions, par le groupe Histoire et Paléographie de Malbosc (Ardèche),** p. 25
- **Nous avons reçu,** p. 31

Photo de couverture : *Page intérieure du registre 1839 – 1846 de l'Administration Forestière « Précis des tournées, reconnaissances et opérations » Dessin du garde Chauchadis en 1844 et empreinte du marteau du triage de Gourdouze.*

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Freminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu- Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin, Brigitte Mathieu – Jaffuel.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par groupe SOCOM 63 avenue Jean Chaptal 30340 Méjannes-les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 €
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue - 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : Les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

Agenda

Lundi 18 février : réunions du conseil d'administration et du comité de rédaction.

Vendredi 26 avril : comité de rédaction et conseil d'administration.

Samedi 2 mars : au Pôle Culturel d'Alès, à 15h, conférence de Jean-Claude Hélas «Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem sur le mont Lozère».

Dimanche 28 avril : balade de printemps organisée par Jean-Louis Borrelly, autour de la Cocalière (grottes et dolmens) (plus de détails dans le numéro 197).

IN MEMORIAM

Jean Castan (1920-2018)

par Marie-Lucy Dumas

Jean Castan, un fidèle ami de Pierre Albert Clément fut pendant de longues années un des auteurs de notre revue. Ce qui liait Pierre Albert et Jean était leur amitié issue du maquis, époque où ils s'engagèrent tous deux dans la résistance. Jean Castan ne voulait guère en parler, mais sur les instances de Pierre A. Clément, il rédigea son histoire, la fit lire et corriger par son ami, mais il semble que l'ouvrage ne soit pas encore paru. Pourtant son histoire était très intéressante et liée à l'histoire de la libération du Languedoc.

Jean Castan fut chef du maquis d'Aire-de-Côte et après le 1er juillet 1943, il dirige celui de Lasalle où il conduit personnellement un corps de réfractaires au STO, en armes, poser une gerbe de fleurs le 1er février 1944 au monument aux morts de Lasalle[1]. Il devint le second du commandant Marcel Bonnafoux dit Marceau, tué au combat, puis chef adjoint du maquis Aigoual-Cévennes. Il termine la guerre dans l'armée de l'air, participe à la guerre d'Indochine, puis termine sa carrière comme directeur des études à l'école des sous-officiers de Courbessac et commandant en second de la base aérienne de Salon-de-Provence. Retraité, il passait de nombreux jours à Lasalle où il avait créé et fortement contribué à *L'Almanach du Val Borgne en Cévennes*[2].

Dans la revue du Lien des Chercheurs cévenols, il a touché à beaucoup de sujets, au gré de son inspiration et de sa fréquentation des archives.

N° 124, 2001 : Mais qu'est-ce donc qu'une rousigado ?
N° 126, 2001 : Inventaire des Rousigadous de la viguerie du Vigan.
N° 127, 2002 : Les châtaigniers dans la garrigue de Nîmes.
N° 129, 2002 : La Grande Recherche et revue générale des biens fonciers du diocèse de Nîmes.
N° 130, 2002 : Histoire d'une « inspiration ».
N° 131, 2002 : Avec Pierre A. Clément : La recherche et revue générale des biens fonciers du diocèse d'Uzès.
N° 132, 2003 : L'origine des paroisses. À propos des ferragines. Le jardin de Mireille.
N° 133, 2003 : Les rousigadous du diocèse de Nîmes : faisons le point.
N° 134, 2003 : Autopsie d'un fait divers de la guerre des Camisards.
N° 135, 2003 : Enlèvement et déportation des habitants de Saumane et de Saint-Martin-de-Corconnac (1703).
N° 136, 2004 : Les grognards de la vallée Borgne.
N° 137, 2004 : De Barbegal à Saumanette : histoire de moulins.
N° 139, 2004 : La vraie nature des constructions révélée par les Arpentements du XVIe siècle : Cazals, Terren.
N° 140, 2005 : Le solier.
N° 141, 2005 : Correspondance « Oc » Oï » et « Souyé ».
N° 144, 2006 : Villa, hameau, village, paroisse, commune et vocables.
N° 145, 2006 : Septimanie et Languedoc.
N° 146, 2006 : Les oliviers d'Aulas, vus par la Grande Recherche des années 1550 (et Arisitum-Arisitensis).
N° 147, 2006 : Arisitum suite.
N° 149, 2007 : Arisitum, suite et fin.
N° 151, 2007 : Les grandes paroisses ; Question sur une limite.
N° 152, 2007 : La Tour de Monteils, St-Marcel-de-Fontfouillouse, aujourd'hui Les Plantiers.
N° 153, 2008 : Le Calcadis près de St-Jean-du-Gard.
N° 154, 2008 : Le don d'ubiquité de Roland.
N° 156 : Le Calcadis suite n° 1.
N° 157 : Le Calcadis suite n° 2.

1 Marie-Lucy Dumas : « La manifestation des réfractaires de Lasalle du mardi 1er février 1944 », *L.C.C.* n° 143, 2005.
2 Association Culturelle du Val Borgne en Cévennes, sommaire des 20 numéros : http://valborgne.org/fr/catalogue-almanach.php

N° 163 : « Célestes », « Salestres » et mesures agraires normalisées.
N° 164, 2011 : Célestes et Salestres suite et fin.
N° 166, 2011 : Cadastres et compoix.
N° 168, 2012 : La fin de la Cévenne.
N° 170, 2013 : Les deux ponts mariés de Saumane.
N° 173, 2013 : Les maquisards et les moutons.

À propos de ce dernier article il m'écrivait le 26 décembre 2012

Cette histoire de moutons transhumants à Aire de Côte vous a intéressé. Vous y avez vu les moutons, mes maquisards aussi et nous avions faim. Mais je savais qu'un prélèvement de quelques bêtes nous mettrait à dos bergers et propriétaires. Il n'y a pas eu de prélèvement. Je disposais d'un argument de poids un énorme Colt 45 canadien de la guerre de 39 et mes hommes savaient que je ne plaisantais pas. Mais les générations d'aujourd'hui ne peuvent pas comprendre, bien à vous.

Colonel (E.R.) Jean Castan

L'actualité de la recherche historique

par Marie-Lucy Dumas

L'Histoire est une véritable passion en France. En témoignent depuis de nombreuses années, les ouvrages[1], la multiplication des sites internet[2], des chaînes You Tube proposant des émissions « historiques », les nouveaux ténors médiatiques de la « Grande histoire » (et même un loto), les pressions continues sur les programmes d'histoire dans l'enseignement public[3], l'engouement pour les journées du patrimoine, les associations de généalogistes, la numérisation d'actes et l'accès de plus en plus large aux documents…

À sa façon, le *Lien des Chercheurs cévenols* contribue depuis sa création à cette « passion historique » pour les Cévennes et ses habitants, et nous avons orienté depuis une bonne dizaine d'années nos sujets de recherche en élargissant à tout ce qui concerne les êtres humains sur notre territoire de la préhistoire à nos jours, et à des thématiques nouvelles : l'art, l'histoire des femmes, le Moyen Âge, les patrimoines oubliés, l'impact du territoire sur les constructions et la langue d'oc. J'en oublie sans doute.

Nous souhaiterions mettre à disposition de toutes et tous les adresses des sites internet et des ressources numériques qui concernent plus particulièrement le Languedoc, les Cévennes et le Midi méditerranéen. Merci de contribuer à cette rubrique à contact@cevenols.fr

Les sites internet universitaires et d'archives de notre région Occitanie.

Archives générales : https://francearchives.fr/article/38135/

Carte de France des archives départementales ayant mis en ligne les registres d'état civil (2017)

Catalogue collectif de France : https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_formsearch_institution : les bibliothèques et les fonds (avec une carte)

Hérault :

Montpellier : https://crises.www.univ-montp3.fr/fr/ressources/ressources-sp%C3%A9cifiques =

- Les États du Languedoc, (être patient, se charge lentement)
- Recueil lexicographique de mots occitans et français (sortis du compoix) à télécharger
- Atlas historique de la province de Languedoc Archives départementales de l'Hérault : http://archives-pierresvives.herault.fr/ - archives en ligne : inventaires, Atlas du Languedoc, compoix de l'Hérault

1 Laurent Avezou, *L'histoire, une passion française*, Belin, janvier 2015. (Un travail sur les mythes nationaux) ; Jean Sevillia, *Histoire passionnée de la France*, Belin, 2013 (remise en cause des programmes de l'éducation nationale) ; Jean-Christian Petitfils, *Histoire de la France, roman national*, Fayard, 2018 (un récit de l'identité française), Sous la direction de Patrick Boucheron, *Histoire mondiale de la France*, Seuil, 2017 (143 dates de l'histoire française intégrées dans l'histoire du monde), Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France*, Agone 2017.

2 Les sites internet conseillés en histoire par l'Université Paris 8 : https://www.bu.univ-paris8.fr/ressources/histoire-sites-internet-conseilles (toutes les époques et avec un accès à des sources en ligne). Herodote.net (toute l'Histoire en un clic)…

3 Les programmes de l'Éducation Nationale pour les collèges : http://www.education.gouv.fr/cid81/les-programmes.html

Le petit Thalamus : édition critique et commentaires : http://thalamus.huma-num.fr/

D'un point de vue historique, ce document est exceptionnel à plus d'un titre et notamment parce que rares furent les villes à prendre en charge elles-mêmes leur histoire et leur mémoire de manière aussi précoce. Œuvre consciente et planifiée d'un consulat faisant retour sur ses origines, le Petit Thalamus n'enregistre pas seulement l'histoire de la ville : en créant une mémoire commune, il crée la ville en tant qu'universitas et joue un rôle fondamental dans l'émergence d'une conscience urbaine. Ce caractère exceptionnel est souligné par le statut des consuls. Dotés dès 1205 du pouvoir d'établir des règlements (*potestas statuendi*), ils assurent à la ville une relative autonomie. Or, ni les coutumes montpelliéraines ni les statuts consulaires ne sont représentatifs du paysage juridique de leur époque, leurs caractéristiques étant le résultat d'un concours de circonstances qui donnent lieu à un dynamisme législatif sans équivalent dans les villes du Midi, ce qui ne les empêche pas de participer du droit commun européen. Le choix de l'occitan fait du ms. AA9 un document de l'émergence de la conscience politique et linguistique d'une ville médiévale. Le passage du latin à la rédaction occitane après 1259 nous renvoie à la notion de *scripta* (documentation écrite par une communauté sociolinguistique à une époque précise qui définit un usage linguistique). L'histoire de la scripta languedocienne a été enregistrée par le ms. AA9, qui s'articule autour de trois phases chronologiques différentes. L'étude synchronique et diachronique de cette scripta du XIIIe au XVe siècle fera donc progresser l'état de nos connaissances en matière d'histoire de la langue et de la graphie occitanes.

Études héraultaises : http://www.etudesheraultaises.fr/table-generale-des-sommaires-7876/ ; divers articles gratuits à télécharger et d'autres payants

Gard

Nîmes : **Archives départementales :** http://www.archives.gard.fr/navigation/direct-pratique/chercher-dans-les-inventaires.html - Une rubrique : partager et valoriser les documents http://www.archives.gard.fr/transmettre/pour-memoire.html

- avec des focus depuis 2016.

Bibliothèque du Carré d'art : http://www.nimes.fr/index.php?id=3800

• catalogue régional de la presse numérisé

• et d'autres ressources numérisées : Incunables (70), Textes manuscrits (800)

Thèmes principaux

- 270 Histoire de l'Église chrétienne
- 284 Églises protestantes d'origine européenne
- 790 Loisirs et arts du spectacle
- 800 Littérature
- 930 Histoire du monde antique

Autres départements

Mende : archives départementales

- ressources en ligne http://archives.lozere.fr/n/archives-en-ligne/n:265

Carcassonne : archives départementales : http://audealaculture.fr/archives/consulter

- http://audealaculture.fr/archives-en-ligne = il faut s'inscrire

Toulouse :

Les Annales du Midi, des revues numérisées de 1889 à 2013 sur le site persee : https://www.persee.fr/collection/anami

Entre religion et pouvoir, réflexion autour de la croisade des Albigeois

Lors de la semaine cévenole à Alès, **Vincent Challet** professeur d'histoire médiévale à l'Université de Montpellier a prononcé une conférence sur « Les répercussions de la croisade des Albigeois sur les Cévennes ». Il a montré que ces répercussions étaient avant tout politiques, il n'y a jamais eu de « cathares en Cévennes », elles ont touché les deux coseigneurs d'Alès et ont eu pour conséquence finale l'intégration du Languedoc dans le royaume de France.

Vincent Challet a démonté un certain nombre de points :

1) *C'est d'abord et avant tout une croisade religieuse*, dont le chef est un cistercien,

- il y a d'autres seigneurs plus prestigieux que Montfort, on oublie les Germaniques, les Italiens, les Flamands…

- elle a lieu à l'instigation du pape Innocent III qui est un tenant d'une sorte de théocratie pontificale pour séparer l'église du pouvoir temporel, un affrontement entre les grands lignages féodaux et la papauté[4]. La réforme grégorienne a provoqué une opposition entre la noblesse méridionale et le clergé, et un « anticléricalisme » s'est développé dans la noblesse du Languedoc. Il y a conjonction entre facteur religieux et facteur politique : la volonté de grands seigneurs du Midi de ne pas se soumettre à l'autorité pontificale. C'est aussi la première « croisade » qui se situe en terre chrétienne contre des chrétiens et non plus contre des « Infidèles » en Terre Sainte.

2) *Les historiens n'utilisent plus le terme « hérésie »* qui est un terme employé par l'Eglise, mais celui de « dissidence religieuse ». Il y a d'autres régions où ces dissidences se sont développées et pas seulement en Languedoc. Au cours du XIe siècle de très nombreux courants remettent en cause ce que l'Église est devenue en tant qu'institution et veulent revenir aux vertus de la communauté des apôtres, François d'Assise par exemple, les Vaudois qui estiment que les laïcs peuvent prêcher en langue vernaculaire. Les « Cathares » sont des dualistes qui professent la métempsychose. On ne les appelle plus « parfaits » ce dont ils ne se qualifiaient pas eux-mêmes mais « bons hommes ou bonnes femmes ». En Languedoc cette dissidence pèse au grand maximum 5 à 10 % de la population, selon les régions.

3) *La stratégie des comtes de Toulouse*

• Le comte de Toulouse Raymond V a joué son rôle : il invite le chapitre de Cîteaux à venir éliminer les « Albigeois » , attitude à analyser dans le cadre des relations que le comte a avec ses propres vassaux, notamment le Trencavel de Béziers.

• Le pape a lancé la procédure « d'exposition en proie » ce qui place les vassaux du comte de Toulouse dans une position délicate : ils ne sont plus tenus au serment de fidélité, car le comte est excommunié, ce qui explique leurs revirements.

En 1209, le comte fait pénitence publique et du coup détourne la croisade sur les terres des Trencavel.

4) *Les coseigneurs d'Alès*

• Pierre Bermond de Sauve-Anduze a participé à la 4e croisade en Terre sainte aux cotés de Montfort, il n'a pas de sympathie pour les Bons Hommes, il voit dans la croisade contre les Albigeois une opportunité de solder des comptes et d'agrandir son territoire. Il obtient la garde du château de Sévérac et il conteste la légitimité de Raymond VII car il est marié à Constance de Toulouse, fille de Raymond VI. Bermond a choisi lui aussi de faire fidélité au roi de France lors du siège d'Avignon, mais il va rejoindre la dernière révolte des nobles languedociens en 1242. Ses terres sont confisquées en 1243 et sa famille éliminée de toutes leurs seigneuries. Le roi de France devient coseigneur d'Alès pour une courte période.

• Raymond Pelet coseigneur d'Alès a lui aussi des soldes à régler, il a été brièvement « comte de Mauguio » par son épouse fille de Raymond VI. En 1216 il fait hommage de sa coseigneurie à Montfort, dans la « Cançon de la Crosada » il est décrit comme « avide et fourbe ». Le comte de Toulouse *fait commise* sur son fief (le prive de son fief), acte qu'il faut pouvoir mettre en œuvre. Pelet choisit la fidélité au roi de France au moment du siège d'Avignon. Il conserve sa coseigneurie.

5) *Quelques conséquences*

• certaines villes obtiennent des consulats après l'élimination des Trencavel ;

• les Dominicains et les Franciscains (deux ordres de frères prêcheurs) ont réconcilié l'Église avec les élites urbaines qui se détournent de la dissidence religieuse. Ce n'est pas la Croisade qui a mis fin à la dissidence mais bien l'Inquisition ;

• naissance d'une élite dont les possibilités et les opportunités de carrières nouvelles s'offrent à eux dans le royaume de France : Guillaume de Nogaret en est un des représentants. Son grand père était un dissident. C'est pour lui l'occasion de se débarrasser d'une tutelle comtale ou vicomtale plus lourde que la tutelle royale.

4 Que Philippe Le Bel mènera à bout.

Les gardes forestiers dans la forêt de Gourdouze au début du XIXe siècle.

par Brigitte Mathieu - Jaffuel

Une description de la forêt de Gourdouze en 1830

S'étendant jadis sur les flancs sud du mont Lozère, la « forêt royale de Gourdouze » était réduite au début du XIXe siècle à quelques massifs de hêtraies quasi exclusives, bien délimités par des landes d'altitude ou des espaces ouverts, estives pour les ovins et les bovins, pâtures quotidiennes pour les troupeaux sédentaires, champs de seigle, prés de fauche et quelques zones de tourbières, notamment celle de la Sénégrière. Le village de Gourdouze se trouvait plus bas, bien qu'à 1238 m d'altitude, éloigné du couvert forestier, entouré de ces vastes étendues sans ombrages, laissant à nu les rochers de granite, au point qu'on ne pouvait saisir visuellement la raison de cette éponymie.

Partout en France la forêt avait reculé au fil des siècles, pour diverses raisons dont les défrichements non gérés n'étaient pas la moindre. De la grande forêt de Gourdouze il restait trois massifs boisés portant en 1830 des noms précis dont un seul a changé aujourd'hui : « la forêt de Gourdouze », regroupant alors sous ce nom Les Faux des Armes, le Roc de la Barque, les Taillades de Sénégrière. Pendant la Restauration, elle figure sous le nom de « Forêt Royale de Gourdouze » sur la carte d'état major. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, elle sera appelée « La Grande Forêt de Gourdouze » ou « La grande forêt », ce dernier toponyme étant celui qui figure aujourd'hui sur les cartes de l'IGN.

Le bois du Roc de la Barque a « glissé » au XXe siècle vers le nouveau toponyme «Mas de la Barque ». Les autres massifs gardent leurs anciennes appellations : Le bois de la Méjarié* évoque la période du Moyen Âge où deux seigneurs s'en partageaient les revenus : « *La Méjarié et les pâtures qui en dépendent, située au levant de la forêt du Commandeur, dans la commune de Vialas, était bornée au levant par la rivière de Rieutord. Cette partie avait été jadis l'objet d'un litige entre le Commandeur et le prieur de Gourdouze. Chacun d'eux s'en disputaient la jouissance. Cet état litigieux d'indivision et de communautés, attesté par d'anciens titres, empêchait chacun des seigneurs d'exercer sur ces biens un droit exclusif et absolu. Les habitants de ces contrées, profitant des querelles de leurs maîtres et de la confusion qui en résultait, firent sur ces terrains des actes de possession qu'ils essayèrent de convertir en droits de propriété. Lors de la confection du compoix de 1640 de la commune de Via-*

La carte d'état major établie dans la première moitié du XIXe indique encore la « Forêt Royale de Gourdouze »

las, ils se firent porter comme possesseurs de ces terrains, leur donnèrent les confronts et les noms qu'on peut voir au F° 702 du compoix, au titre des habitants de Pierre-Froide, Gourdouze, La Vialasse et Tourières»[1].

Ce bois de la Méjarié contenait sur sa partie ouest une petite langue boisée nommée les Fanguets, le long d'un ruisseau du même nom. Le troisième massif étant celui, toujours appelé « le Bois du Commandeur ». Nous sommes là sur les terres ayant appartenu aux hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem (devenu Ordre de Malte en 1530). La Commanderie de Gap Francès étant implantée tout près de là, au hameau de l'Hôpital[2]. Une autre petite parcelle boisée en forme de croissant s'étendait à l'ouest de ce dernier : le bois du Mortisson. Pas de réelle continuité entre les trois massifs, entrecoupés d'herbages gagnés sur les bois.

Une exploitation irrationnelle des bois

Le sujet des défrichements introduit notre propos d'aujourd'hui avant d'aborder les relations très difficiles entre les premiers gardes forestiers et les habitants. Le rapport au foncier boisé de l'Administration forestière étant très différent du rapport ancestral au foncier pastoral ou vivrier voire de subsistance.

Les habitants et tous les petits « boisilleurs » saisonniers avaient depuis au moins l'époque médiévale utilisé ces bois, les estimaient comme leur « appartenant », même si pendant des siècles de féodalité l'usage des forêts fut soumis à des redevances nombreuses et très spécifiques à la « sylve ». Droits d'affouage et de lignerage, de pacage, de marronnage, de forestage, de glandée... Ils avaient défriché pour les besoins du chauffage et des constructions certes, mais aussi pour y pratiquer la cueillette à des fins alimentaires, médicinales, tinctoriales, pour y faire paître les troupeaux, pour y braconner, pour les besoins assez considérables de l'artisanat lié au bois ou au feu : les charpentiers, les sabotiers[3], et les charbonniers[4] étant les plus connus, de même que la mise à feu des fours à pain ou à verre, des forges, nécessitant tous quantité de fagots. Pour le paysan et l'artisan, « *il est certain que la forêt du haut Moyen Âge, clairsemée, trouée de clairières, et où, par une gamme de formations végétales intermédiaires, la haute futaie se dégrade en herbage, constitue pour l'économie domestique, un arrière fond indispensable*»[5]. On trouve dans plusieurs documents l'idée que la forêt constitue incontestablement pour le paysan cette « annexe des champs ». Ces pratiques multiséculaires pour ne pas dire millénaires, nées tout simplement et naturellement du besoin de survie mais entraînant une alarmante pénurie de bois, seront complètement bouleversées au XIXe siècle. Non seulement les paysans et les bergers mais les petits boisilleurs comme les gros artisans du bois et toutes les petites industries utilisant des fours seront également touchés à la fois par le recul des forêts et par la création de l'Administration Forestière en 1801, issue du constat de ce recul alarmant et visant à y remédier.

Les traces du défrichement à partir des textes ?

Un premier indice :

En 1170, l'évêque de Mende Aldebert Guérin fait don à l'Ordre des Hospitaliers des bois de Malmontet, Bellecoste et Méjane. Ils sont bien cités en tant que « Bois » dans tous les documents produits par Jean Claude Hélas, historien de la commanderie de l'Hôpital. Du bois de Méjane de 1170 on ne trouve plus, sur le plan dressé en 1830 par 3 experts géomètres (voir page centrale) que « la plaine de la Méjane », d'accès facile entre le bois de Bellecoste et celui du Commandeur. Aucun rapport ou acte notarié n'évoque clairement de phase de défrichements, ce type de travaux étant naturellement englobé dans le travail quotidien du paysan, comme on pose un alignement de pierres ou remonte un muret. En m'appuyant sur les statuts fonciers cités pour un même lieu : Bois puis Plaine, je suis tentée d'en déduire que le couvert

* Méjarié : de l'occitan « Miêjho » : donner un bail ou une ferme à moitié. Dictionnaire Languedoc Français de l'abbé Boissier de Sauvages. 1756 –

1 Mémoire pour Mr Pin (Jacques Paul-Fortuné) contre les habitants de Gourdouze et de Pierre- Froide. (Mémoire de l'avocat avant le procès qui suivit l'adjudication du bois domanial de Gourdouze) Archives privées.

2 Gap-Francès, commanderie des Hospitaliers en Gévaudan au milieu du XVe siècle. Thèse (1974) de Jean Claude Hélas rééditée en 2018 aux éd. Gens et Terroirs des Hautes Cévennes.

3 564 000 paires de sabots sont encore annuellement produites en Lozère dans la seconde moitié du XIXe siècle, dont 288 000 sont vendues dans le département du Gard. (Yves Pourcher : « La forêt : espace global et espace conflictuel. La Lozère aux XVIIIe et XIXe siècles. Paru dans: « La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours ». Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. 1984).

4 L'exploitation médiévale du plomb argentifère sur le mont Lozère - Archéologie spatiale d'un territoire proto-industriel montagnard - Philippe Allée, Sandrine Paradis, Farid Boumédiène et Romain Rouaud - ArcheoSciences, 34 | 2010, 177-186.

5 Georges Duby – Qu'est-ce que la société féodale ? p 658

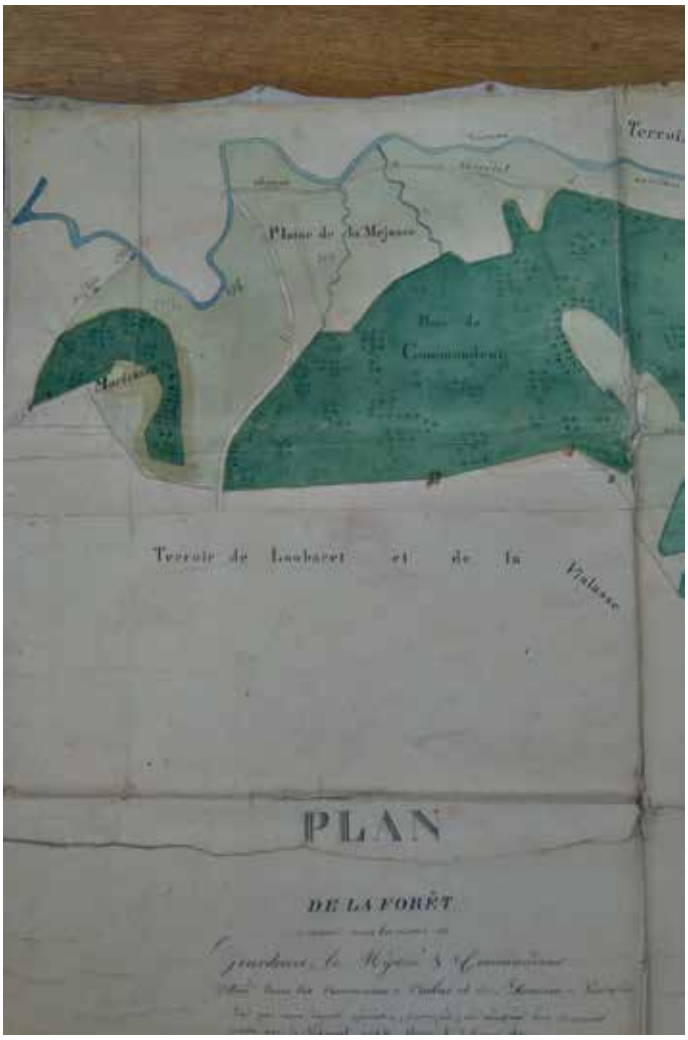

Extrait de la carte de 1830, dressée par Mrs Salançon, Combet et Broussous, experts géomètres.

forestier a disparu de cette parcelle entre la fin du XIIe siècle et le début du XIXe. La fourchette est très large certes. Pourrait-on cependant avancer que ce défrichement-là fut entrepris ou au moins initié pendant la période à laquelle il fut géré par les cisterciens (Fin XIIe et début XIIIe) « particulièrement entreprenants dans cette quête de terres nouvelles gagnées sur la sylve » (Georges Duby) ? Nous n'avons comme indices que ce glissement du mot Bois vers celui de Plaine et la non colorisation de cette zone en vert foncé de nos deux cartes disponibles, citées plus haut.

Un deuxième indice : on connaît grâce aux travaux de Jean Pellet les criées de Gourdouze[6] qui en 1337 traduisaient l'inquiétude du prieur face aux prélèvements de bois et aux écobuages : « *Que nul n'ose, pour lui ou pour autrui couper quelqu'arbre que ce soit dans le bois ou le devès de la maison de Gourdouze ...* »

« *Que nul n'ose prendre ou tirer bois dont puisse se faire des piliers, des poutres, des sablières, des faîtières ...* » (Le prieur payait son cens au Commandeur pour des parcelles situées notamment aux Bouzèdes, sous forme de poutres et de grosses pièces de bois de charpente. Or les gros bois étaient de plus en plus rares sur ses terres. Il fallait ralentir leur exploitation.)

« *Que nul n'ose dans la juridiction, porter du feu à découvert de cendres et ce à peine de 5 sols tournois, tant dans le mas de la juridiction que où que ce soit dans le reste du district* ».

Un troisième indice : le déboisement était tel dans certains secteurs que les habitants de Fraissinet-de-Lozère devaient monter jusqu'au bois de Bellecoste pour s'approvisionner. Benjamin Bardy écrit[7] : « *...Cette nécessité et faculté d'aller y prendre du bois était tellement importante que dans le compoix* (de Fraissinet-de-Lozère) *par 7 fois au moins « le chemin allant au bois » figure à l'extrême de la commune, se détachant du chemin du Bleymard et de la draille des troupeaux transhumants* ». Un instituteur de Fraissinet-de-Lozère écrit dans un bulletin communal en 1862 qu'il serait opportun de reboiser les montagnes « *... une aisance énorme serait accordée aux habitants de cette localité qui auraient à leurs portes ce que pendant toute l'année, ils sont obligés d'aller chercher au bois de Bellecoste à 15 ou 16 km.* »

Le mont Lozère a aussi permis à certaines petites industries de se développer. La thèse de l'archéologue Philippe Allée le démontre[8] : la réduction du plomb argentifère exploité aux Bondons, Montmirat et Le Bleymard, non loin de notre forêt dans les bois des Laubies sur le mont Lozère également. Cela fut confirmé en 2010 par la découverte de plus de 230 charbonnières et 77 ateliers de réduction du plomb qui ont été datés du XIe au XVe siècle sur un périmètre relativement réduit, exploitant de façon récurrente les mêmes boisements sur environ 40 km^2, se déplaçant d'un bois à l'autre puis les laissant se régénérer pendant 15 ou 20 ans. Certes le site archéologique fouillé se

6 Voir Documents Historiques n°2. Arch. dép. 1 E 3007, publié pour la première par Jean Pellet dans les Actes du XLVIe congrès de la Fédération historique du Languedoc, à Mende et Florac, 16-17 juin 1973, puis dans la Revue du Gévaudan, 1974, p 161.

7 Benjamin Bardy : Bois et Forêts au XVIIe siècle dans la partie méridionale du mont Lozère, d'après le compoix de Fraissinet de Lozère. Paru dans « La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours » ; Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon » 1984.

8 L'exploitation médiévale du plomb argentifère sur le mont Lozère - Archéologie spatiale d'un territoire proto-industriel montagnard - Philippe Allée, Sandrine Paradis, Farid Boumédiène et Romain Rouaud - ArcheoSciences, 34 | 2010, 177-186.

Les hêtres du « Roc de la Barque » en allant vers Bellecoste. photo© Roland Jaffuel

trouve à une quinzaine de kilomètres du périmètre étudié ici mais nous savons grâce au journal quotidien des gardes forestiers que des charbonniers sont toujours actifs mais de façon isolée, dans le bois de la Méjarié en 1843. Ainsi écrit (orthographe d'origine conservée) le garde Thomas :[9]

Les charbonniers

24 mai 1843 : *Avoir signifié à un charbonnier de faire transporter son bois hors de la coupe.*

21 août 1843 – *Parcouru tout mon triage et avoir remarqué dans la coupe de 1841, qu'une baraque de charbonnier était tout en feu vert 9 heures du soir et avoir prévenu le Sieur Chapel adjudicataire de la dite coupe le dengé qu'il en courait, vu les tas de branches est d'incombustible aux allantoure de cette baraque pourait fort bien mettre le feu dans la forêts ». Thomas.*

L'Administration des eaux et forêts, une idée née sous Philippe IV le Bel.

C'est Philippe IV le Bel qui le premier édicta en 1291 une ordonnance dans laquelle il décidait de mettre en place une administration des eaux et forêts, encadrée par des fonctionnaires royaux. Plusieurs rois vont par la suite renforcer ou rédiger leur propre ordonnance visant à la conservation des forêts. Philippe VI, puis Charles V, Charles VII, François Ier, Charles IX … Toutes vont dans le même sens : tenter de ralentir l'exploitation excessive des bois (des forêts royales essentiellement). Il faudra cependant attendre l'« Ordonnance générale sur le fait des Eaux et Forêts » signée de Louis XIV

9 Précis des tournées, reconnaissances et opérations, analyse des procès-verbaux triage de Gourdouze n° 2. (Archives privées)

en août 1669 sous l'impulsion de Colbert, pour qu'un véritable souci d'anticipation sur l'avenir des forêts apparaisse, pour s'inquiéter de leur « développement durable » à savoir, utiliser la ressource sans nuire à sa régénération naturelle. On dépasse alors le simple concept de conservation pour l'associer à celui de repeuplement forestier, de véritable gestion à long terme.

Des gardes forestiers sont alors recrutés dans les forêts royales mais ce recrutement s'étend aussi, de façon variable selon les régions, aux forêts ecclésiastiques, communales et à certains bois particuliers. Dans les secteurs où le recrutement se fait : « *Pour être reçu, le garde doit avoir 25 ans, savoir lire et écrire, être de bonne vie et mœurs, avoir la capacité requise et être, comme tous les officiers du Roi, de religion catholique* ».[10] Les conditions d'admission sont modifées au début du XIXe à une condition d'âge (avoir entre 25 et 35 ans) et savoir lire et écrire. Nous verrons plus loin que si nos gardes forestiers de la première moitié du XIXe savent effectivement lire et écrire, leur orthographe est parfois très fantaisiste, l'instruction n'étant pas encore obligatoire.

Les zones de boisements en plaines étaient plus faciles à surveiller et à aménager que celles des montagnes. Dans les Cévennes comme ailleurs dans une grande partie du Massif central ou d'autres zones montagneuses, le contrôle fut plus compliqué, parfois vain. Au regard du relief et du climat bien sûr, les délits étant souvent commis dans la neige, sous la pluie (jours où les gardes sortent moins) mais également parce qu'il était impossible aux innombrables usagers de la forêt de concevoir l'existence d'une réglementation officielle qui faisait voler en éclats leur mode multiséculaire de fonctionnement.

Arrive la Révolution suivie de plusieurs années de reprise des défrichements désordonnés. Sur le mont Lozère, les herbages de l'ancien prieuré de Gourdouze, ceux appartenant à d'autres seigneuries comme celle de Portes puis en 1795, ceux de la commanderie de l'Hôpital furent vendus à des particuliers, mais la forêt dite « de Gourdouze » revint à l'État. Un relatif flottement juridique ou des arrêtés ministériels non respectés quant à l'usage des bois nationaux ou communaux vont entraîner bien des conflits individuels ou intercommunautaires, chacun voulant disposer de ces ressources encore si éminemment vivrières. Les troubles de l'époque post révolutionnaire ne permettent pas au gouvernement de donner la priorité à la gestion forestière et face à la dégradation galopante des versants anciennement boisés, les inondations dues à l'érosion en montagne, les préfets successifs de Lozère s'inquiètent. Après la Révolution, « *Il existe dans ce pays la manie de détruire les arbres forestiers (.) Les particuliers coupent leur bois dans toute la saison au lieu de choisir de préférence l'hyver. Enfin on peut dire que les bois tendent beaucoup dans leur destruction dans la Lozère* » (Le préfet évoque ici l'ensemble du département, insiste sur la forêt de Mercoire mais on signale également des défrichements excessifs du côté de Villefort et Cubières).[11]

En 1822, le préfet Valdenuit persiste, à propos du partage des biens communaux : « *Chaque copartageant défricha sa portion. Dans les lieux où il n'y eut point de partage, les prolétaires et les plus petits tenanciers firent des défrichements sans mesure et ces excès détruisirent non seulement la plus grande partie des bois et des pâturages mais encore occasionnèrent des inondations* ».[12]

Des gardes armés

1824 : L'école des Eaux et Forêts est créée à Nancy. Des fonctionnaires sont formés, selon une structuration quasi militaire dans les premiers temps. Ils seront à la fois techniciens et gardes armés, officiers supérieurs ou subalternes, etc. La hiérarchie est sévère, inflexible autant avec les contrevenants qu'avec les gardes eux-mêmes s'ils font un écart de conduite, sont accusés d'un délit de concussion* ou de corruption, de trop de complaisance... Ils sont donc missionnés pour faire respecter les terres soumises au Régime Forestier, lois destinées à la protection et au renouvellement des forêts publiques dans des perspectives économiques et techniques. L'Administration Forestière ne permettra donc plus aux communautés le moindre prélèvement de bois, d'herbe, de gibier. Le code Forestier de 1827 est le support de l'application de ces lois. Coupes, bornages, conventions de pâturages, acquisitions, accompagnement du passage du taillis à la futaie etc. Tout vise à reconstituer un couvert forestier suffisant, car à cette époque, la forêt française ne couvre plus que 16 % du pays en moyenne. Cette donnée s'applique plutôt avec précision pour le Gard avec 16.5 % de surface boisée en 1873 mais

10 R. Blais – Contribution à une histoire des gardes forestiers au XVIIIe siècle – Séminaire 20 – 21 septembre 1984 -Nancy

11 Les tournées du préfet Gamot. Revue du Gévaudan 1950 à 1956. Benjamin Bardy

12 Cité par Yves Pourcher. AD du Gard. Chartrier de Salgas. Lettre du préfet Valdenuit du 17 avril 1822.

*Infraction d'un fonctionnaire qui ordonne de percevoir ou perçoit sciemment des fonds par abus de l'autorité que lui donne sa charge.

seulement 9.7 en Lozère.[13] (Pour comparaison, la surface boisée lozérienne est estimée aujourd'hui à 45 % de la superficie du département - source Chambre d'Agriculture de la Lozère 2018)

2018, la forêt du Mont Lozère couvre à nouveau les pentes. Vue depuis le pré de la Dame. photo©bmj

Le garde forestier ne se sépare pas de son marteau gravé de l'empreinte de son triage, marque de l'État qui se transmet de garde en garde, qui sert à marquer les bois à couper en les sélectionnant, contrôlant du même coup ceux qui doivent rester sur pied, servir de semencier ou couvrir des besoins futurs. Le marteau du garde forestier est l'outil le plus symbolique dans cette politique de gestion (Voir photo de couverture). Il est remis un peu solennellement lors de la transmission du poste à un nouveau garde qui doit le payer à son prédécesseur : Bellecoste 21juillet 1846 : « *Vu par le Garde Général des forêts du cantonnement. Avons installé le Sr Brioude au triage de Gourdouze et lui avons indiqué les limites. La plaque et le registre plus neuf feuilles de procès-verbaux et le marteau lui ont été remis en notre présence par son prédécesseur le Sr Chauchadis. Le dit objet a été payé, sur notre évaluation du prix de trois francs que le Sr Brioude a remis immédiatement au dit Sr Chauchadis* ».

Les limites mal définies du triage.

Cinq gardes se succèdent entre le 1er janvier 1840 et le 13 septembre 1847. Ils écrivent les uns à la suite des autres dans le même registre ce qu'ils ont constaté durant leur tournée journalière. Le garde Camille Chabert : en poste au 1er janvier 1840 et jusqu'au 26 octobre 1842. Quelques mois sans garde avant l'arrivée du Garde Thomas au 1er avril 1843. Il laisse la place le 12 mai 1844 au garde Scipion Conduzorgue qui garde le poste jusqu'au 20 janvier 1845. Arrive ensuite le garde Chauchadis qui restera jusqu'au 16 juillet 1846, remplacé par le garde Brioude, encore en poste au 13 septembre 1847, date de la dernière page du registre.

Ils arrivent ou plutôt « il » arrive dans cette forêt de montagne, sur son triage (périmètre généralement d'environ 1000 ha) quasiment non délimité mis à part quelques confronts naturels ou en limite avec les bois des particuliers sans plus de précision. Dans ce « triage » circulent les troupeaux de bêtes à laine, quelques vaches, les chars à bœufs, les villageois de Gourdouze, Pierre-Froide, Tourrières, La Vialasse, Les Urfruits, Troubat, Vialas pour les hameaux les plus bas tandis que ceux de Villeneuve, l'Hôpital, Bellecoste, Salarials, Montgros, Champlong de Lozère, le Cros habitent sur les hauts plateaux. Difficile d'y voir clair dans cet enchevêtrement d'anciennes possessions seigneuriales devenues forêt d'État, auquel vient se superposer un ensemble de pratiques coutumières comme la vaine pâture de part et d'autre des chemins et dans les friches, ou le ramassage de bois mort, habitudes qui se heurtent à l'interdiction soudaine de prélèvement du moindre petit fagot. Les habitants avaient sur ces terrains d'anciennes reconnaissances féodales qu'ils entendaient bien perpétuer. Un jugement avait été rendu le 5 mai 1831, qui précisait bien que si l'État était en effet propriétaire des bois de la Méjarié et de Gourdouze, les habitants y avaient des droits de lignerage (coupe et ramassage de bois) et de pacage dans lesquels « *Ils devaient être maintenus, à charge pour eux de se conformer aux lois forestières* »[14]. Cette phrase n'a pas dû les éclairer grandement puisqu'elle signifie aux habitants qu'ils peuvent garder leurs droits tout en se conformant aux nouvelles lois, qui celles-ci vont à l'encontre de ces anciens droits … On imagine donc à quel point le garde forestier fut mal accueilli.

Le premier souci du garde est de connaître avec précision les limites de son périmètre d'intervention. La première page intérieure de son registre « Précis des tournées, reconnaissances et opérations », indique les trois cantons nommés « Gourdouze ou Roc de la Barque, La Méjariée et le Commandeur ». Le garde général (basé à Mende, supérieur hiérarchique du garde forestier) se contente de donner comme limite le ruisseau de Gourdouze ou

13 Annuaire statistique de la France - 1878 p 326 à 329 (pour 1873) Cité par Jules et Yvette Maurin dans « Vie pastorale et Eaux et Forêts en Languedoc méditerranéen aux XIXe et XXe siècles.

14 Mémoire pour Mr Pin (Jacques Paul-Fortuné) contre les habitants de Gourdouze et de Pierre- Froide. (Mémoire de l'avocat avant le procès qui suivit l'adjudication du bois domanial de Gourdouze du 29 décembre 1853) Archives privées.

le chemin de Bellecoste à Villefort, le ruisseau de la Pudicine ou le Tarn, indications plutôt précises mais contrebalancées par d'autres indications beaucoup plus évasives « *Gourdouze limité au sud par des bois de particuliers* ». La Méjarié « *limitée au nord par des pâtures et des bois de particuliers* ». Rien n'indique matériellement ou visuellement les limites entre les bois particuliers et ceux de l'État.

Dans les premières années, l'Administration Forestière renonça à poser des bornes, qui étaient nuitamment emportées, ou à graver des marques dans les rochers, difficiles à visualiser. Il est probable qu'à cette période furent détruites, déplacées ou dissimulées certaines pierres portant la gravure de la croix de Malte. Ainsi cette découverte du garde Chauchadis le 19 juin 1845 : « *En tournéé dans les bois du fanguit et lourte* ou la borde, ou je me suis appersu dune piere portant seur elle une crois de malte, conla arraché de quelque androit et on la mise dans la forés* ».

Il montre cette pierre à son supérieur lors de sa tournée d'inspection et celui-ci fait un rapport dont il souligne cette partie d'un trait de plume « *Le Garde général constate ici la découverte très importe (importante ?) qui a été faite par le Sieur Chauchadis d'une borne gravée d'une croix de Malte au dessus du canton du Commandeur, dont l'existence avait été ignorée jusqu'à présent. Les habitants, dans le but de la soustraire aux agents du Gouvernement l'ayant cachée près d'un rocher où elle paraît être depuis longtemps. Il invite Chauchadis à la surveiller avec attention pour qu'on ne la fasse pas disparaître. En tournée d'opération à Pierre Froide » le 28 juillet 1845, Foch Leguille* (le garde général).

Il fut donc convenu de creuser des fossés de limites, difficiles à faire disparaître !

Le 21 septembre 1841, Mr Reynard, garde général à Mende, recopie en première page du registre des gardes une circulaire arrivée du Directeur des forêts (Paris). Il enjoint donc de creuser des fossés de divers types. « *Pour ramener à un système uniforme la confection des fossés de chaque espèce, j'ai jugé convenable de fixer les dimensions suivantes* »… Suivent 4 types de fossés (de périmètre, de route, petit fossé d'assainissement, rigoles ou saignées. Pour chacun il donne les dimensions réglementaires : exemple « *Fossé de périmètre : 2 m d'ouverture, 1 m de profondeur perpendiculaire et 20 cm de largeur en fond* ». Suivent des consignes concernant l'évacuation pertinente des terres à jeter « *à une distance suffisante pour ne point surcharger le bord* » Ou bien « *les terres seront employées au nivellement ou au bombement autant que de besoin* ». On trouve ici et là en s'enfonçant dans les bois du mont Lozère, du côté du mas de la Barque notamment, des restes de ces fossés et leurs « bombements ».

Les délits les plus fréquents :

Ce qui autrefois était coutumier en forêt devient donc délictuel aux yeux de l'Administration des forêts. C'est un jeu constant du chat et de la souris qui se devine clairement au fil des pages de notre document.

31 mars 1845 « *parti pour faire matournéé, de cotes de Gourdouze, je me suis appersu que a la pointe du ser de Rouchas il y avoit un homme qui regardoit du cotés ou jalles, et je suis montes pouvoir sil avoit commis quel que delits, ou jan y pas trouves, et jai seuivi sa trace un moment seur la neige , et la neige amanqué et je nay pas peus voir ou il etoit passé* » (Parti pour faire ma tournée du côté de Gourdouze, je me suis aperçu qu'à la pointe du serre du Rochas il y avait un homme qui regardait du côté où j'allais. Je suis monté pour voir s'il avait commis quelque délit où je n'en n'ai pas trouvé. Et j'ai suivi sa trace un moment sur la neige, et la neige a manqué et je n'ai pas pu voir où il était passé).

Le délit de dépaissance :

Plusieurs fois par semaine, le garde rencontre des paysans ou leur femme gardant leurs bêtes. Certains ne se cachent pas, sincèrement convaincus d'être « chez eux » d'autres s'enfuient à la vue du garde ou ne se trouvent pas chez eux lors de sa visite pour leur signifier une comparution au tribunal. Toutes ces rencontres (ou dérobades) sont rapportées, pour lesquelles il dresse systématiquement procès-verbal. Ce sont souvent des moutons mais aussi des bovins. Ces « délits de dépaissance » sont si nombreux qu'on ne peut les citer tous (68 procès-verbaux en 6 ans). En voici pourtant quelques exemples :

Signé du garde Chabert : 21 mai 1840 : « *Parti à 6 heures du matin avoir parcouru les coupes de la Méjariée et le bois du Rochas. Avoir trouvé les nommés cy après dans le bois du Rochas: Mazoyer Louis (Tourrière) 50 moutons, Pellequier Pierre (Pierre-Froide) 50 moutons, Archely Joseph (Tourrière) 44 moutons. (Soit) 144 M dans le Bois du Rochas. Pellequier Laurent (La Vialasse) 50 moutons dans le Commandeur. Parti à Villefort rédiger procès verbal contre ces individus* »

Exemple signé du Garde Thomas : 11 juillet 1843 : « *Parcouru tout mon triage. Nous avons trouvé trois vaches et une jénisse dans la forêt de*

Gourdouze appartenant a l'état size au teritoire de la commune de Vialas qui paturait dans le canton Mejarie et dons le bois est agé dix sept ans de recru. A notre approche le pâtre s'est enfuie et nous avons été obligé de conduire les ditte vaches au hameaux de Bellecoste. Le sieur Arnal françois cultivateur à Gourdouze commune de Vialas, est venu réclamé ses vache pour les sienne de tout quoi nous lui avons redigé le present procès verbal et nous avons signé Thomas. »

La liste de ces délits de dépaissance est longue, qu'elle concerne les troupeaux locaux ou les troupeaux transhumants. Sur ce sujet, je partage volontiers avec le lecteur cette expression plusieurs fois employée par les gardes forestiers parlant des bergers: « garder à bâton planté ». On ne peut trouver plus imagé.

23 juin 1846 Garde Chauchadis « *avoir été accompagnié ms le Garde Général et a mon retour, pasant par les Urfruits, au cartier apelé taillade , ou jai dreses un proces berval (sic) , au berges du languedoc que lon gardoit 400 bettes alaine abaton plantes, et le troupaux etant compose du 1000 betes, et je me suis aproches des berges pour leur deman des leur nons etprénons et a qui apartenoit setroupau, lonmarépondu sapélés 1° le maitre patre francois deleuze, jean deleuze, tous les deux berges des sieur 1° nicolas fabre 2° la piere 3° Richard, 4° taycier, 5° froutié 6° habric, 7° gautard, commune de Vézé nobre de partemant du gars et je me suis aproche du troupeaux, pour prendre notes des marques quelles apportes seur elles, marqué avec de la pois, et j'ai trouvé 1° bd 2° jp 3° prf 4° gb 5° jfo 6°fy 7° tp, 8° yu 9°O 10° (illisible) 11° la 12° fl ; 13°mo, 14° ig apars (après) avoir pris tous ses ransegnemans je leur ayes de clares proces verbal* ».

Traduction (en gardant la formulation): Avoir été accompagner Mr le Garde général et à mon retour, passant par les Urfruits au quartier appelé Taillades, où j'ai dressé un procès-verbal aux bergers du Languedoc que l'on gardait 400 bêtes à laine à bâton planté, et le troupeau étant composé de 1000 bêtes, et je me suis approché des bergers pour leur demander leurs noms et prénoms et à qui appartenait ce troupeau, l'on m'a répondu s'appeler 1) le maître pâtre François Deleuze, Jean Deleuze, tous les deux bergers des sieurs 1° Nicolas Fabre, 2° Lapierre, 2° Richard, 4° Teissier, 5° Froutié (ou Frontié), 6° Abric , 7° Gautard, commune de Vézénobres département du Gard et je me suis approché du troupeau pour prendre note des marques qu'elles apportaient sur elles, marquées avec de la poix, et j'ai trouvé 1°) b, 2°) JP ,3° prf, 4°) gb 5°) jfo 6°)fy 7°) tp, 8°) yu 9°) O 10°) (illisible) 11°) la 12°) fl ; 13°)mo, 14°) ig après avoir pris tous ces renseignements, je leur ai déclaré procès-verbal.

Le « vol » de bois.

C'est après le précédent, le délit le plus couramment constaté (44 procès-verbaux en 6 ans mais énormément de constats d'arbres coupés et emportés, parfois en quantité, sans qu'on n'en trouve les auteurs. Ramasser le petit bois sec au sol pour en faire des fagots est aussi passible d'amende (4 procès-verbaux, la majorité des gens ne se faisant pas surprendre) :

4 septembre 1842 : Garde Chabert : « *Avoir parcouru la forêt et en nous retournant avoir vu sortir du bois de Loultre la femme Pantel avec un faix de bois sec, rédigé procès verbal et enregistré le 5 au Pont de Montvert, affirmé le 5, envoyé à Mr le Garde Général le 6.* »

Pour les délits de coupe de gros fûts, le bois est souvent retrouvé mais pas dans tous les cas. Le garde suit les traces des chars à bœufs qui ont tiré les troncs, généralement pendant la nuit ou profitant de mauvaises conditions météo. Il confisque généralement les outils ayant servi à la coupe, ou donne une amende supplémentaire équivalente à une valeur estimée de l'outil.

6 mai 1845, Garde Chauchadis (orthographe d'origine conservée)

« (.) *sur ses paroles nous nous sommes transporté au domisile du Sieur Louis Boniselle en suivant les pas et les trainées de charge de bois imprimé sur la naige jusqu'a de vans son domisile, nous avons reconnu de vant sa porte une charge de ce dit bois que nous avons très bien reconnu par la même esence, a la coupe et a la même dimantion estimant vingt cinq charge a dos de bois coupé dans le dit canton ensuite la hache du sieur Lorant boniselle fils que nous estimont a trois francs cinquante centime de tout quoi nous avons dressé le present procéverbal pour faire valvoire a qui de droit* »

Parfois, le délit de coupe concerne « deux brins de hêtres » qui valent au « délinquant » (ainsi est-il nommé) une comparution au tribunal de Florac. Mais parfois aussi, les coupes frauduleuses sont beaucoup plus conséquentes. Ainsi Le 30 octobre1846, le garde Brioude écrit (orthographe d'origine conservée) : « *Une tournée par le roc de la barque et senegriere la mejarie et la nuit du 31 un service de nuit dans une parti de mon triage dont nous avons entandu plusieurs cous des haches dans*

le canton de loultre et nous y sommes transporté dont nous avons surpris les nommés Servière louis (serviere) laurans et serviere dit cadé tous les trois propriétaires habitans du hamau de villeneuve Commune de Pont de montvert quils avait dega coupé 89 pied d'arbres essence hetre à laide des haches dont (= ce dont) nous leurs avons dressé proces verbal ».

Le 24 mai 1846, son successeur découvrira à son retour de Florac où il s'était rendu quelques jours, une centaine d'arbres abattus et emportés « *sans pouvoir connaître l'endroit où on l'a emporte* ». Ces interdits semblent attiser la colère des habitants, tromper la vigilance du garde est un défi, on ruse, on s'enhardit, on trouve un ou deux complices, on commet le délit nuitamment. La forêt est grande, le garde est seul.

Le délit de fauche d'herbe

Les paysans avaient coutume de faucher l'herbe en saison, dans les parcelles de petits prés bordant les ruisseaux, dans les clairières ou les espaces anciennement défrichés.

29 juin 1846 le garde Chauchadis : « *En tournée dans la fores du Gourdouze ou jai trouvés le sieur françois arnal qui fauchaits de lerbe, aucartier du senegriere, et Janeton, sa femme, ra ma soit lerbes que son maricoupait, avec autres deux femmes, nayant pas voulus me de clares leurs noms, tous les quatres habitant gourdouze. Jai evalués lerbes, deux charges de chévaux, et deux frans, cinq quantescentimes la charge. Pour dreses seproces verbal je me suis servi de la feuille n° 101* » (En tournée dans la forêt de Gourdouze où j'ai trouvé le sieur François Arnal qui coupait de l'herbe, au quartier de la Sénégrière, et Janeton, sa femme, ramassait l'herbe que son mari coupait, avec autres deux femmes n'ayant pas voulu me déclarer leurs noms, tous les quatre habitant Gourdouze. J'ai évalué l'herbe à deux charges de chevaux et deux francs cinquante centimes la charge. Pour dresser procès verbal je me suis servi de la feuille n° 101).

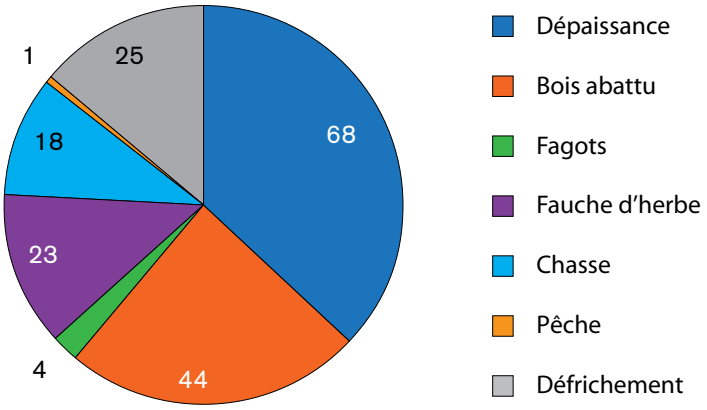

Nombre de procès-verbaux dressés entre janvier 1840 et septembre 1847, avec comparution au tribunal de Florac.

Ces procès-verbaux ne représentent que les délits ayant été surpris ou dont une enquête a pu désigner les auteurs. Mais un très grand nombre d'enquêtes restent infructueuses.

Une ambiance très conflictuelle

On imagine bien les contestations qui ont pu émerger de ces nouvelles dispositions. Dans certaines régions, cette mise au pas fut assortie de faits sanglants mais dans la forêt de Gourdouze, il n'y eut pas d'affrontement entraînant le décès d'un villageois ou d'un garde. Cependant, la lecture du registre de nos 5 gardes nous renseigne sur les menaces fréquentes, y compris des menaces de mort dont ils furent l'objet. Même le garde Chabert, pourtant très complaisant rapporte, le 3 juillet 1841 : « *Parti à 5 heures pour le Pont de Montvert avec mon épouse où j'avais fait citer le Sieur Pantel dit Chauzal pour insultes et menaces faites à mon épouse le jour de la foire de l'Hôpital* ». Le lendemain il poursuit dans son journal : « *Dressé procès-verbal contre le Sieur Pantel pour insultes et menaces faites à moi-même, en me disant que je ne vivrai pas longtemps, que lui ou d'autres me feraient mon affaire* »

Le 23 septembre 1843, c'est le garde Thomas qui se fait brutaliser sérieusement à Villefort, quelques heures après avoir dressé procès-verbal à onze habitants de Costellade pour cause de défrichement. Ses blessures le contraignent au repos forcé plusieurs jours. « *Avoir rédigé une lettre plinte pour cause des coups que l'on ma frapé a ville fort et la voir transmis à Monsieur de Garde Général.* »

24 septembre : « Resté au lit pour cause de blessure » 25 septembre : « même chose »
26 : resté couché
27 : resté à Bellecoste
28 : parti à Vialas trouve le médecin
29 : parti à ville fort pour me faire visité »

21 août 1844 le Garde Conduzorgue : « *... le même jour étant chez moi à huit heures du soir en présence du maître de maison chez lequel je suis en pension, le sieur Jean Arnal ainsi que le sieur Vielzas tous deux du lieu de Gourdouze commune de Vialas m'ont, et principalement le sus dit Arnal, menacé qu'il faudrait bien me mettre dehors attendu que je ne laisse pas le passage libre comme ils l'avaient eu toujours ; ils me faisaient entendre*

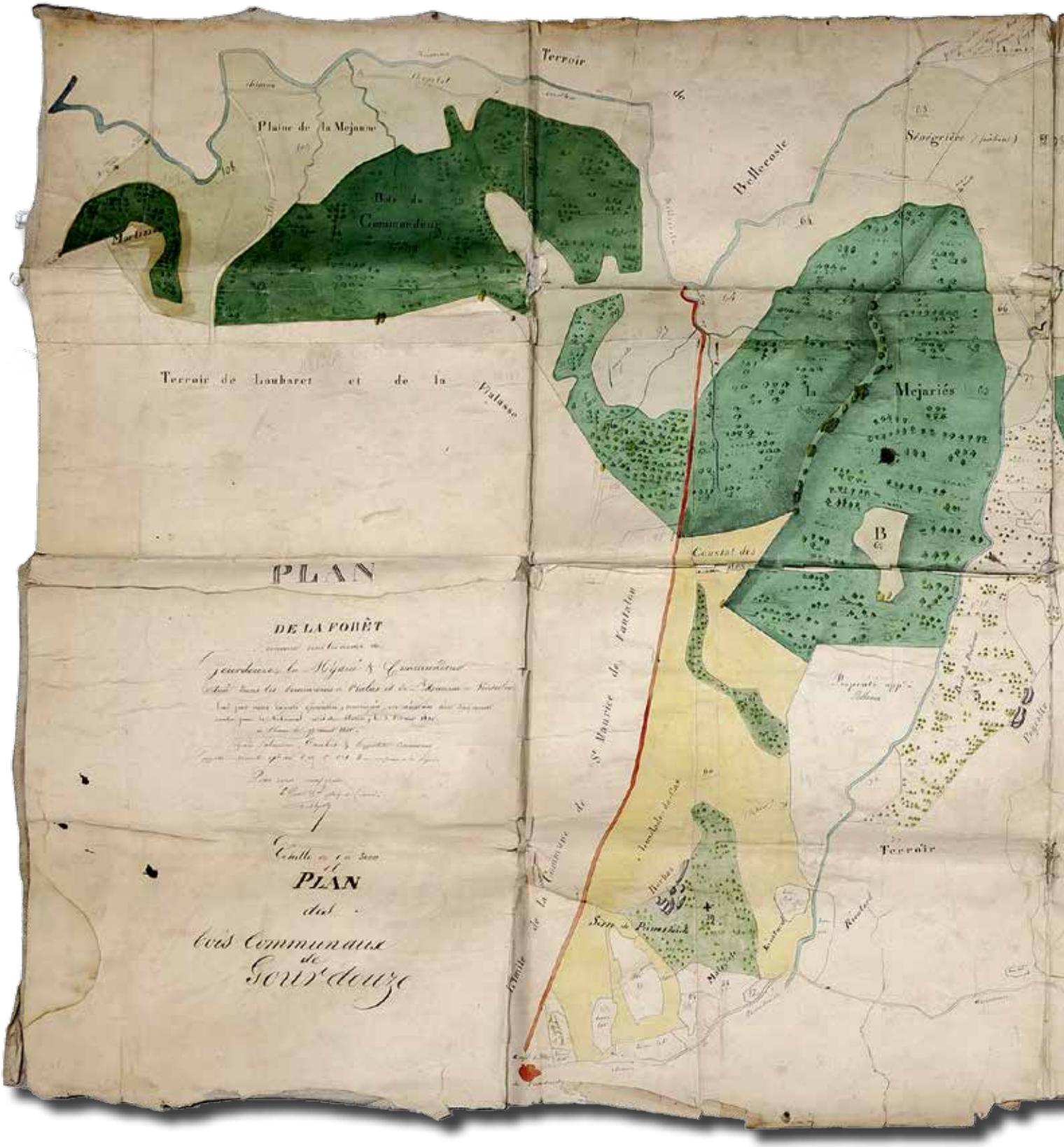

Plan de la forêt de Gourdouze, La Méjarié et Commandeur établie en août 1830.
(Centre de documentation et d'archives des Cévennes. Parc national des Cévennes- Génolhac)

NORD
Forêt de
Gourdouze
Faux des Arnes
Selle
Bayard
les
Taillades
Champeau
Le Secos
Crebecor
Les Cartelades
Gourdouze

qu'on avait joliment maltraité le garde Thomas à Villefort et que mon tour arriverait bientôt, nous faisant remarquer que la haine du procès-verbal que nous avions rédigé contre le sieur Arnal était le motif des menaces qu'ils nous manifestaient »

Le garde qui lui succédera (Chauchadis) subit aussi de graves menaces sur la place à Vialas.

Le délit de chasse (et de pêche)

Sur les plus de six années que couvre le registre étudié, aucun braconnier n'a jamais pu être appréhendé ! Les gardes se cachent parfois des jours entiers pour surprendre celui qui a posé les dizaines de lacets destinés à piéger du petit gibier, mais sans succès. Un exemple parmi d'autres le 11 octobre 1843 « *Parcouru tout mon triage et avoir trouvé 12 lacée pour prendre des lièvres et avoir resté toute la journée pour les garder.* » Le 13 octobre « *Avoir gardé les lassés de puis 3 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.* » Et le 14 octobre « *Parcouru tout mon triage avoir brisé 40 lassés* ».

Pour le véritable délit de chasse, les contrevenants sont plus souvent identifiés et verbalisés. Le garde y est fortement contraint, sous peine de révocation. Chaque garde de la brigade de Mende dont dépend le triage de Gourdouze, reçoit de son supérieur et doit recopier dans son cahier la lettre reçue du Conservateur des Forêts dont voici un extrait « *... 4° Ceux qui n'étant pas munis d'une carabine, sont dans l'habitude de porter dans leurs tournées un fusil de chasse, simple ou double, pourront provisoirement continuer comme par le passé, mais leurs armes ne seront chargées qu'avec des grosses chevrotines ou à balles. Excepté le cas de légitime défense ils la tiendront constamment au repos. Si je n'impose pas aux gardes l'obligation de s'armer immédiatement d'une carabine, c'est que je les conduirais dans une dépense que je veux leur éviter. Mr le Directeur Général nous ayant fait espérer que prochainement l'administration fournirait des mousquetons. M.M les Gardes Généraux auront soin dans leurs tournées de vérifier si les fusils sont chargés conformément aux prescriptions ci-dessus.*

5° Les délits de chasse et de port d'armes seront sévèrement recherchés, constateront contre tout contrevenant qui sera surpris dans les bois, ils devront l'être aussi hors forêt quand l'occasion s'en présentera, toutefois sans que les gardes négligent leur surveillance ordinaire autrement nous tomberions dans un mal, pour réprimer nous tomberions aussi dans un pis.

Vous rappellerez aux gardes qu'ils ne doivent pas désarmer les chasseurs, leur sûreté personnelle leur en fait un devoir. En outre, ils s'exposeraient à être mis au jugement (arrêt du Conseil d'État du 29 juin 1820) ; que leurs procès-verbaux pour délit de chasse et de port d'arme dans les bois soumis au régime forestier doivent être rédigés en double.

Tous les procès-verbaux pour délits de chasse en forêt ou hors forêt devront être remis de suite à Mr le Garde Général chef de service.

6° Enfin pour que les brigadiers et gardes ne se méprennent pas sur mes intentions et qu'ils soient bien convaincus que je tiendrai la main à ce que chacun fasse son devoir, vous les préviendrez que sous préjudice de la révocation par qui de droit, je suspendrai immédiatement de leurs fonctions ceux qui se feraient un jeu des ordres donnés, s'abstiendraient de les exécuter et laisseraient subsister les abus. Recevez, Monsieur ....

Le conservateur des forêts signé Forey

4 mai 1840 le garde Chabert ; « *Parti à 4 heures du matin pour attendre les chasseurs de Vialas qui ne cessent de venir dans la forêt. Dressé procès-verbal contre Vielzeuf habitant le domaine de La Planche commune de Vialas. Ce Mr Vielzeuf était accompagné de onze individus à moi inconnus et tous armés d'un fusil à deux coups, excepté un. (C'était des officiers et ouvriers de la mine de Vialas)* ».

Que sont devenus ces gardes forestiers après leur période en poste sur le mont Lozère ?

Le premier d'entre eux connu par le registre étudié est jugé trop complaisant par sa hiérarchie et sera révoqué pour délit de concussion. « *... faisons connaître au garde Chabert qu'il a été privé de gratifications pour l'année 1841 quoique fort intelligent et ayant une bonne écriture, parce que son triage est délinqué, accusé de concussion ...* » On apprend plus loin qu'il est définitivement révoqué. Il est parfois plusieurs mois sans verbaliser, souvent malade aussi, à garder le lit. La maison forestière se trouvait à Bellecoste mais il restait souvent l'hiver à Villefort où étaient sa femme et ses enfants. Chaque année en mai toute la famille se déplace à Bellecoste pour la saison printemps été.

Le garde Thomas sera le plus zélé, ouvertement critique de son prédécesseur. Les procès-verbaux sont très nombreux, parfois plusieurs dans une même journée. Cependant … *Le 4 décembre 1843 le Garde Général en tournée ... invite le garde Thomas à s'observer davantage, à ne pas fréquenter comme il le fait les cabarets, le prévenant que si sa conduite donnait lieu à de nouvelles plaintes, le soussigné se verrait forcé de proposer contre lui*

des mesures disciplinaires très sévères ». Le garde Thomas a sans doute eu du mal à se corriger ? Il est muté en Afrique ! En partant le 11 mai 1844, il écrit amèrement dans le registre avant de quitter son poste : « *Je quitte mon triage sans zaitre avec plaisire et j'invite Mr le Garde Général à fréquenter plus souvant son garde qu'il ne l'a fait, et de prendre son soutien car il en aura besoin. (...) Je vous salue. Thomas.* Il ajoute en post scriptum : *ps : huit feuillets de procès-verbaux remis, plus la place.* »

Scipion Conduzorgue est très différent, courtois avec son chef de service, attentif à satisfaire la hiérarchie. Au cours d'une absence de quelques semaines où il part à Nîmes, il est momentanément remplacé par le garde Perret qui arrive du triage de la Serreyrède (mont Aigoual). Perret est convoqué le 2 novembre par le Garde général qui lui témoigne son mécontentement « *de ce qu'il a laissé enlever le bois saisi dans la coupe de l'exercice de 1841 du sieur Chapelle et l'invite à redoubler d'activité pour reconnaitre les auteurs de ces délits et empêcher qu'on récidive* (...) ». Le garde Conduzorgue revient et retrouve peu après ces « délinquants ». Il écrit également avec très peu de fautes. Il est promu à la forêt de la Chartreuse de Valbonne. Il ne vivait pas en famille et fut plusieurs mois logé à Pierre Froide chez le sieur Arnal avant de rejoindre la maison forestière de Bellecoste.

C'est un garde sévère mais un peu « poète » qui lui succède, le garde Chauchadis, du pays de Marvejols en Lozère. Une orthographe inexistante qui nous vaut tantôt du *mauves temps*, du *grand brourlard*, de la *naige* ou de la *pluye*... puis du *maime temps a ne pouvoir pas sorti, du grand broullar a ne pouvoir pas se reconnaître...* Il sévit souvent et n'hésite pas à solliciter les gendarmes pour certaines interpellations comme le 26 mai 1846 où « *je me suis rendu au pondu monverts pour faire anregistres les proces verbaux et avoir réqueris la jan darmerie du pont d m,v,t pour le vingt te sept, venir me donnes mains fortes contres les habitans du gourdouze pour delit de des paissances, et faux che ment de lherbes, au cartier du senegriere* ». Pourtant il dessine joliment ... Le registre a gardé deux de ses oiseaux imaginaires dans les pages intérieures de la couverture. Un jour, des contreve-

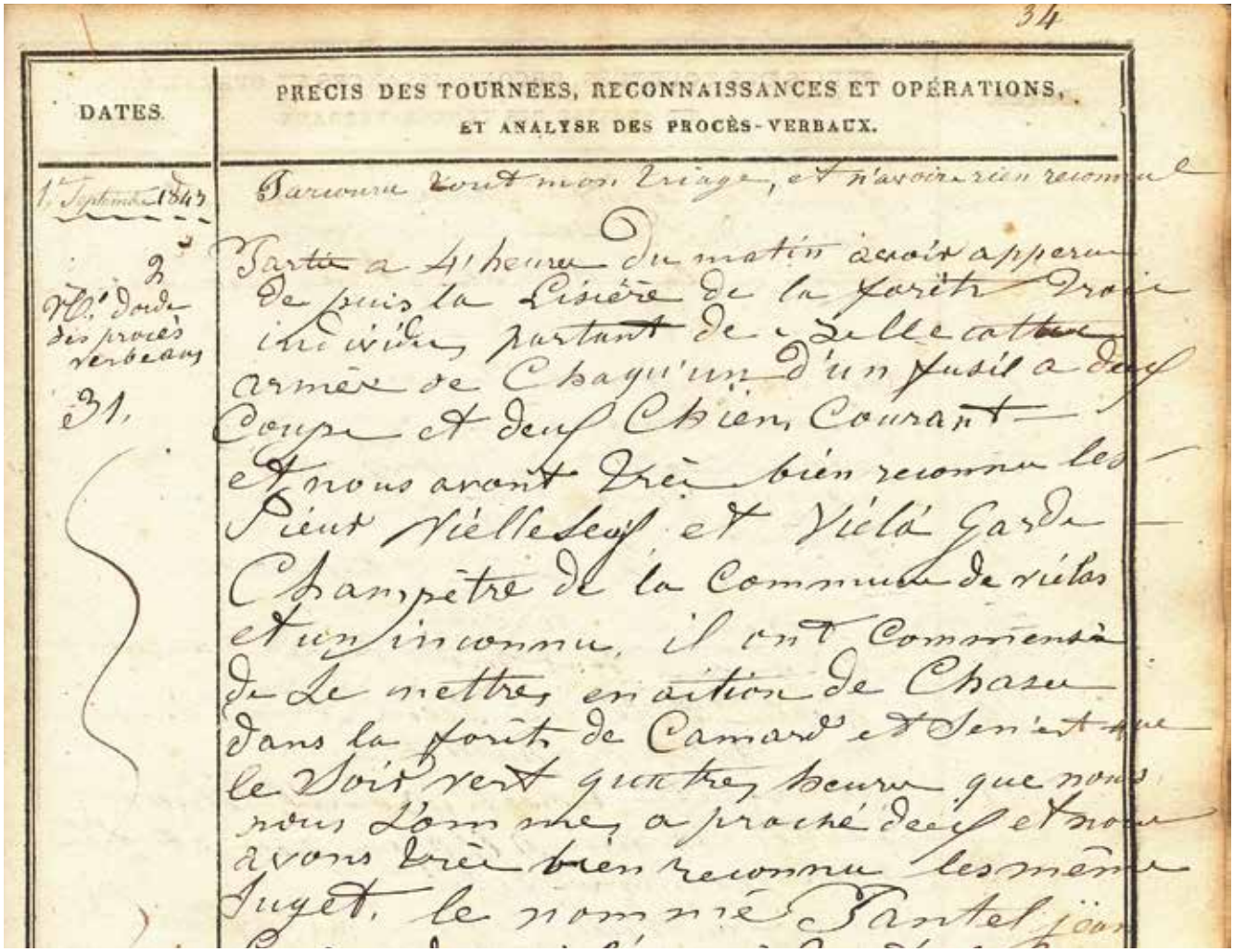
34

DATES.	PRECIS DES TOURNÉES, RECONNAISSANCES ET OPÉRATIONS, ET ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.
1. Septembre 1843	Parcouru tout mon triage, et n'avoir rien reconnu
2 N.° 2 des procès verbaux 31.	Partie a 4 heure du matin avoir apperu de puis la Lisière de la forêt trois individus partant de Belle cattre armée de Chaqu'un d'un fusil a deux Coupe et deux Chien Courant et nous avant bien reconnu les Sieur Vielledeyf et Vilá Garde Champêtre de la Commune de vilas et un inconnu, il ont Commencé de Le mettre en aition de Chasse dans la forêt de Camard et Sen est que le Voit vent quatre heure que nous nous Lom mes a proché deyf et nous avons bien reconnu les même Sujet, le nommé Fantel jean

Ecriture du Garde Thomas

nants inconnus de lui n'ayant pas voulu lui décliner leur identité, il descend à la mairie de Vialas et propose au maire de dessiner les portraits de ces gens ! Il les réalise aussitôt de mémoire et les 4 personnes sont aussitôt identifiées ! Chauchadis partira également pour la forêt de Valbonne.

Nous avons moins d'éléments sur le garde Brioude puisque le registre s'interrompt après cette centaine de pages couvertes des rapports journaliers de six années et 9 mois. Il a semble-t-il une haute idée de ses fonctions, n'hésitant pas à rappeler qu'il est « *assermenté et décoré au nom de la loi* » avant de verbaliser pour 4 vaches trouvées seules, non gardées et les mettre sous séquestre à Bellecoste en attendant leur propriétaire. Au regard des procès-verbaux enregistrés, plus rares, bien que des arbres soient encore coupés sans qu'on n'en retrouve les auteurs, il semble qu'un début d'apaisement apparaisse en 1847. Mais les délits de dépaissance continuent, « délit de fourrage à nuit close » ou de coupe de bois.

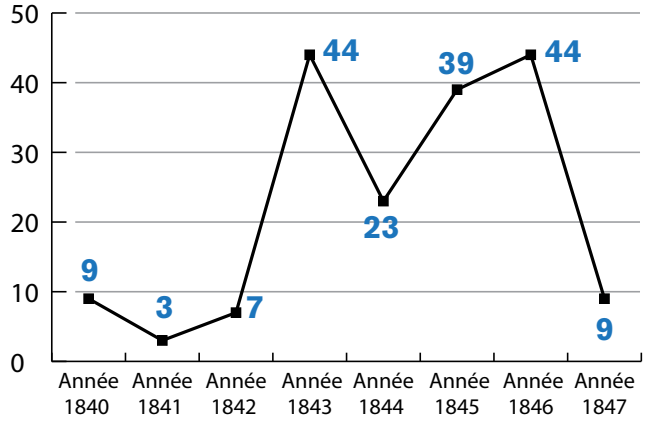

Le nombre global de procès-verbaux par an est aussi dépendant de la personnalité du garde. Ces chiffres ne concernent que les délits pour lesquels les auteurs furent identifiés.

Que fait le garde lorsqu'il ne recherche pas ses «délinquants» ?

Il fait des semis de hêtre à la demande de son supérieur « *Il devra s'occuper cette année que la fainée fusse assez abondante, à ramasser de la graine afin de pouvoir l'employer au repeuplement de quelques vides qu'il a dans sa garderie* », il va dans les villages poser des affiches annonçant les adjudications de bois, il marque les coupes d'affouage pour les habitants, c'est aussi lui qui marque les bestiaux qui seront autorisés à pâturer, qui désigne les périmètres destinés au pâturage, qui mesure si telle construction de grange est assez loin de la bordure de la forêt etc. Après chaque procès-verbal il descend au Pont de Montvert « affirmer » et poster les exemplaires à son garde général puis réceptionne un autre jour les assignations à comparaître, va au domicile des contrevenants leur porter. Il marche sans cesse et par tous les temps, que ce soit à travers bois ou sur les chemins qui mènent à Vialas, Pont de Montvert, Villefort, Florac. Le garde Brioude nous renseigne sur les jours et les villages où il fait ses provisions (Vialas et Génolhac). Nous apprenons aussi que les maires prennent souvent parti pour leurs administrés contre l'Administration, qu'il y a des vaches, des chèvres, des chevaux, des bêtes à laine sédentaires ou transhumantes sur les terres interdites de Sénégrière, terres humides de tourbières. Que les villageois se cachent pour faire leur provision de bois qui répond à un besoin tellement légitime tandis que n'est pas moins recevable la préoccupation de sauvegarder la forêt.

« *Le 29 décembre 1853, devant M. le Préfet de la Lozère, le sieur Pin devint adjudicataire, par élection de commande, du bois domanial de Gourdouze, moyennant le prix de 30 mille francs. Ce bois (...) est d'une contenance de 682 hectares 30 ares ; sur les 682 hectares, 344 environ sont en pâture ; il est grevé de droits d'usages, les limites ne sont pas indiquées et il est dit dans le cahier des charges art. 2 et 3 que les bois sont vendus sans garantie de mesure...* »[15] Ce qui va causer bien des ennuis encore à Monsieur Pin et beaucoup de déboires avec les habitants de Gourdouze.

Suivront des procès pour tenter de jouir de son achat. Une histoire abracadabrante de faux expert géomètre complice d'habitants vont l'en empêcher sur toute la partie concernant « la grande forêt ». Seule la Méjarié et le bois du Commandeur lui seront finalement acquis. Je n'ai pas encore retrouvé le verdict du deuxième procès mais ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que ces forêts ont à nouveau un statut domanial.

15 Notes pour Pin (Jacques Paul Fortuné), avocat demeurant à Alais, appelant contre les habitants de Gourdouze et contre le Maire de Vialas, représentant les sections de Gourdouze, Pierrefroide et Tourrière, intimés dans le procès devant la Cour Impériale de Nîmes.

Le document en langue d'oc

Renècs, escòrnas - Jurons, insultes

Rassemblé par Marinette Mazoyer

Ces quelques jurons et insultes ont été relevés dans le texte suivant :
La disputo au liè de Julien Brabo (alias : Jan Castagno)
Boufounado en vers à dous persounages : Bofonada en vèrses a dos personatges
Bouffonnerie en vers à deux personnages.

Le mot *insulte* en français est plus grave que tous ces petits *jurons* échangés lors d'une «garrolha» (dispute) de personnes «que se cercan brega» (qui se querellent) et qui prêtent plutôt à rire. Un couple d'un certain âge se dispute au lit… Voilà quelques-uns des mots doux échangés !

La graphie de l'auteur est en italique, suivie de la graphie normalisée et de la traduction.

Insultes Générales

Foutrau, Fotrau	Nigaud
Vièl roufian, Vièlh rofian	Vieux rufian (paillard)
Siès nascudo laidun, e laidun mouriras Siás nascuda laidon e laidon moriràs	Tu es née laideron, et laideron tu mourras
Groussiè persounage, Grossièr personatge	Grossier personnage
Mau-après, Mauaprés, malaprés	Mal appris
Carretiè, Carretièr	Charretier
Garço, Garça	Garce
Gus, guso, Gus, gusa	Gueux, gueuse
Bardot, Bardòt	Bardot, âne bâté, lourdaud
Flibustiè, Flibustièr	Flibustier, pirate
Pelican[1]	Pélican (va-nu-pieds, mendiant)
Lâche, lasc, flac	Lâche
Gros bourrèl, Gròs borrel	Gros bourreau
Espèço d'abèsti, Espèça d'abestit	Espèce d'abruti

Avec suffixe augmentatif souvent péjoratif

Flaugnardas, flaunhardàs	Très indolent, flagorneur
Testard	Têtu, entêté
Abestidas, Abestidàs	Gros abruti
Brutalas, brutalàs	Gros brutal
Pelucras, pelucràs	Pauvre diable
Vièl tigras, Vièlh tigràs	Vieux, méchant tigre

1 Pelican : Homme maigre et de mauvaise tenue, pilier de sacristie à Marseille.
L'abbé de Sauvages croit que *pelican* dans ce sens vient de *publican*, un des noms que l'on donnait aux hérétiques albigeois (T.F)

Avec comparaison

Sèmbles l'ipoupoutamo que veguèn l'autre jour Semblas l'ipopotama que veguèrem l'autre jorn	Tu ressembles à l'hippopotame que nous avons vu l'autre jour
Lous tiéus per tica soun manchots Los tieus per ticar son manchòts	Les tiens pour quereller sont manchots
Rasclets coumo de chis Rasclets coma de chins	Teigneux comme des chiens
Dugous coumo de chots Dugós coma de chòts	Sots comme des hiboux
Sèmblo un coucu Sembla un cocut	Ressemble à un coucou
Sèmblo uno coulebrino Sembla una colobrina	Ressemble à une couleuvrine ou petite couleuvre
Sèmblo un pourquet de mar Sembla un porquet de mar	… à un pourceau de mer
Uno pèço de lard Una pèça de lard	Une pièce de lard
Gaiard coumo un poupard que teto Galhard coma un popard que teta	Gaillard comme un poupon qui tète
Crèbo-bachas Crèba-bachàs[2]	Crève les auges, les flaques
Brafaire de coustetos Brafaire de costetas	Bâfreur, goinfre de côtelettes
Ta vouès semblo un jass-banc sus de tès de bouteios Ta votz sembla un jazz-band sus de tès de botelha...	Ta voix ressemble à un jazz-band sur des tessons de bouteilles
Sèmbles un escoubal per fa pòu as aucèls Semblas un escobal per far paur als aucèls	Tu ressembles à un balai pour faire peur aux oiseaux
T'espousse tas nièiros T'espolse tas nièiras	Je te secoue les puces
Sèmbles « un macabet » (francisme) que van metre au susàri Semblas un mòrt que van metre al susari	Tu ressembles à un macchabée que l'on va mettre au suaire
Toupet d'abouticàri Topet d'apoticari	Toupet d'apothicaire
Cago-meleto[3], caga-meleta	Poltron
Sauço per lou fristi, Sauça per lo « fristi »[4]	Sauce pour le fricot
Faviòu	Haricot
Moungeta rabinado, Mongeta rabinada	Haricot sec brûlé
Tirolo rouvihado, Tiròla rovilhada	Poulie rouillée

2 Crèva-bachàs : Sobriquet des habitants d'Anduze : crève les auges, flaques ou les tambours.

3 Caga-meleta : une variante du sobriquet donné aux gens d'Uzès les mange-melettes

4 *Le fristi* n'est pas un mot occitan : il vient du langage populaire frichti, venu lui-même d'un mot alsacien au 19e siècle Nous l'entendions, enfants, pour désigner le plat en train d'être préparé ou cuit. On pourrait dire : le fricot.

Remuda d'Auvergnas, Remudat d'auvernhat	Issu d'Auvergnat
Fiho de tarnagas, Filha de tarnagàs[5]	Fille de butor, sot
Patto guèrlo, Pata guèrla	Main maladroite
Sac de grautous, Sac de grautons[6]	Sac de morceaux de graisse de porc rôtie
Timbèrlo, Timbèrla[7]	Sonnaille, cloche
Tèsto d'ase barda, Tèsta d'ase bardat	Tête d'âne bâté
Gros mourre entrelarda, Gròs morre entrelardat	Gros museau entrelardé
Escaleto sans àmo Escaleta[8] sens anma	Squelette sans âme
Saumo que sèmpre bramo Sauma que sempre brama	Anesse, bourrique qui toujours brait
Sagatou de capoun Sagaton de capon	Rejet de capon, fripon
Figuro à cops de poung Figura a còps de ponh	Figure à coups de poing, tête à claques
Moulou de fricassèio Molon de fricassèia[9]	Tas de fressure de cochon
Bourru coumo un bouchin Borrut coma un bochin	Bourru comme un bouc
Que dones lou fachin Que donas lo fachin	Qui jette le mauvais sort
Maigre croc de roumano Maigre cròc de romana	Maigre crochet de romaine[10]
Matable de campano Matable de campana	Battant de cloche
Petouleto d'aucèl Petoleta d'aucèl	Toute petite crotte d'oiseau
Oulo sans cabussèl Ola sens cabussèl	Marmite sans couvercle
Cadabre sans mesoulo Cadabre sens mesola	Corps sans moelle
Esclop, sabato, groulo Escòp, sabata, grola	Sabot, savate, gros soulier
Grel sec de crèbossa Grelh sec de crebassac	Pousse sèche de brome ou folle avoine,
Tambour escrebassa Tamborn escrebassat	Tambour crevé
Microbe de jaunisso Micròbe de jaunissa	Microbe de jaunisse

5 *Tarnagàs* : pie-grièche
6 *Grautons* ou *grotilhons* en Cévennes: morceaux de porc gras mêlés de maigre, frits tout doucement, quand on tuait le cochon.
7 *Timbèrla* (entendu dans l'enfance) semble venir de *timborla* : grosse sonnaille de troupeau
8 *Escaleta* : ici mis pour : *esqueleta*
9 *La fricassèia* était la fressure (viande fraîche !) et boudin que l'on donnait aux amis à la tuée du cochon.
10 La *romana* est ici la balance romaine où l'on suspendait à un crochet, la marchandise ou le plateau rempli, pour les peser.

Testasso de pandour Testassa de pandor	Grosse tête de Pandour[11] (pillard)
Infèrno mounino Infèrna monina	Guenon infernale
Que de coulèro…pisso ! Que de colèra…pissa !	Qui de colère… pisse !
T'espessugue au croupiéu, te moussigue lou tiéu T'espeçugue al cropion, te mossigue lo tieune	Je te pince au croupion, je te mordille le tien
Tas coulèros de fol me donou lou sounlèu Tas colèras de fòl me donan lo soslèu	Tes colères de fou me donnent la nausée

Plus localisés

Espèço de Raiòu, Espèça de Raiòu[12]	Espèce de Raiòu ou raiol (Cévenol)
Iòu de Malatavèrno, Uòu de Malatavèrna[13]	Œuf de Malataverne
Bèmias de Sant-Alari-d'en-Bremas Boèmias de Sant-Alari de Bretmas	Bohémiens de Saint-Hilaire-de-Brethmas[14]
Raiòus testuds coumo d'ases Raiòus testuds coma d'ases	Raious têtus comme des ânes
Sant-Alariens flachs coumo d'alimases Sant-Alariens flaches coma d'alimases	Saint-Hilairiens flasques comme des limaces
Sèmbles lou croco-mort de noste Sant-Alàri Semblas lo cròca-mòrt de nòstre Sant-Alari	Tu ressembles au croque-mort de notre Saint-Hilaire.
Gandard de la Sossèio Gandard de la Saussèia[15]	Batteur de pavé, vaurien de…. La Chaussée

11 *L'an di pandouro* : (T.F) l'année des Pandour(e)s, nom que l'on donna dans les Basses-Alpes à l'an 1746 où ce pays fut envahi par les troupes austro-sardes.

12 *Les Raiòus*, Plusieurs origines ont été avancées pour le mot de raïou ou raïol, traduit peut-être abusivement « royal ». Le lecteur peut consulter avec profit le site : http://fraissinetf48.canalblog.com/archives/2012/11/20/25629030.html).

13 *Malataverne* est le village de la famille maternelle de l'auteur.

14 *Saint-Hilaire de Brethmas* : La mère de l'auteur y tenait une maison de garde-barrière et son père était employé aux voies ferrées.

15 *La Saussèia* : La Chaussée à Alès : promenade le long du Gardon
Los Ponts e Saussèias : Les Ponts et Chaussées

Malbosc aux alentours de 1700, habitants et productions

Par le groupe Histoire et Paléographie de Malbosc (Ardèche) : Marianne et Pierre Aglave, Michèle Lemal, Catherine et Eric Olivier, Elisabeth Sauque sous la direction de leur professeur, Marie-Lucy Dumas.

À l'origine, ce travail s'est appuyé sur un manuscrit trouvé dans le Fond de Roche, document non daté, déposé au Centre de Documentation du Parc national des Cévennes, à Génolhac. Puis nous sommes allés consulter les archives départementales à Privas où nous avons trouvé fort peu de documents sur cette paroisse et commune.

Malbosc

Le village de Sabuscles en 1965

Le document porte le nom de Liève de Malbosc.

Quelques définitions

Une liève est un document sur lequel sont inscrits des extraits d'un livre terrier d'une seigneurie, servant de mémoire au seigneur ou à son receveur,

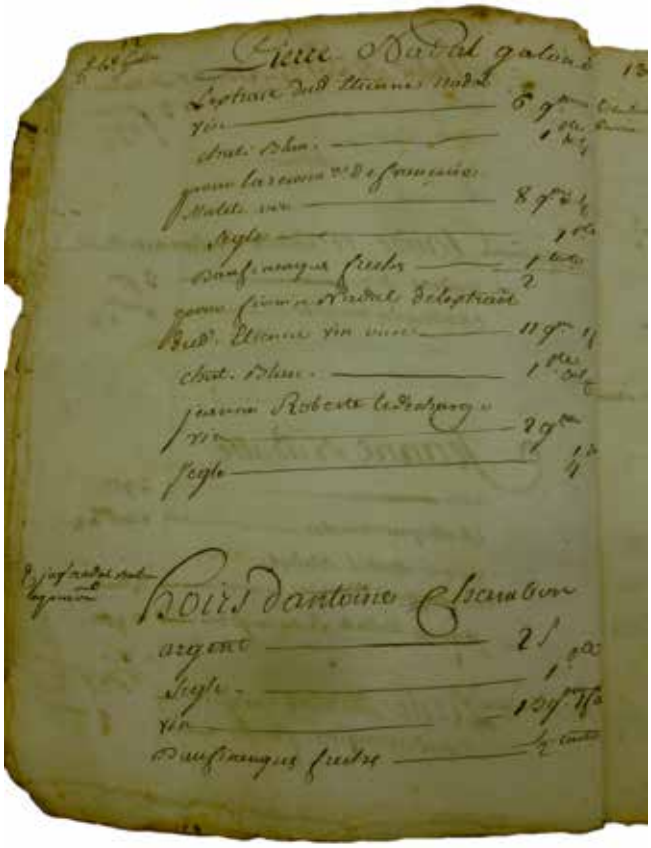

La page 12 du terrier

pour faire payer les cens, rentes et autres droits seigneuriaux. On trouve parfois l'expression : « *liève* terrière »[1].

Un *terrier* est le recueil des redevances féodales dues par les tenanciers d'un lieu à un seigneur. Ces redevances sont consignées par un notaire par nom et par hameau, avec leur montant qui est exprimé en nature et en argent.

Ce terrier comporte 99 pages avec une table peu explicite dans les dernières pages.

Ce document, non daté par le notaire, mais postérieur à 1690 fait apparaitre que la paroisse de Malbosc a dépendu de plusieurs seigneurs. Le comte Beauvoir Grimoard du Roure, dernier seigneur de Malbosc, a fini par rassembler dans sa main toutes

1 Les dénominations de « cueilloir ou cueilleret » se trouvent plutôt dans les manuscrits du nord de la France.

les lièves antérieures, sauf une partie acquise par noble François Pagès de la Vernède successeur de Louis et Claude Pagès écuyer, acquéreur de François de Molette de Morangiès (alors seigneur de Sénéchas) en 1609 et de noble Alexandre de Brueis[2] seigneur de Gattigue en 1642.

« *Liève de la cense que les* [habitants sans doute] *de la paroisse de Malbosc et autres servent à Mgr le comte du Roure pour son ancien fait et suivant les reconnaissances reçues par Maitre Durouret, notaire*

Liève des censes acquises par Mgr le comte du Roure du seigneur de Casteljau par contrat du 15 août 1689 reçu Vignal, notaire de Barjac

Liève des censes acquises de Mgr de Coursoulles comme ayant droit du seigneur de Malbosc, autrement De Clary (le seigneur de Malbosc est Antoine de la Garde au XVIe siècle, cette branche s'éteint au XVIe siècle, passe aux Yzard de Coursoulles de Villefort représenté par Antoine de Clary).

Liève des censes acquises par le seigneur de Malbosc du seigneur de Gatigues (noble Alexandre de Brueis, seigneur de Gattigues en 1642, lui même successeur de noble Jean de Merle Seigneur de Sénéchas, fils de Pierre et Catherine de Lussan)

Liève des censes de Jean Robert, seigneur de Chateauvieux acquises par le seigneur de Malbosc

Liève des censes acquises de la maison de Chassagnes (famille de Montjoc)

Et aussi pour le droit de Morangiès ».

La seigneurie de Malbosc, d'une coseigneurie à la seigneurie du comte du Roure

C'est à l'origine une coseigneurie qui règne sur un mandement[3] dont les confronts sont les suivants : *le mandement de Banne, la rivière de Ganière, le mandement de Bonnevaux, la baronnie du Cheylar (d'Aujac), le mandement de Naves, la montagne de Gorge en partie, entre les juridictions de Castilhon et de Bordezac, la rivière de Cèze.*

Le château ou castelas est situé sur une route où un péage a été installé, comme en témoigne le nom d'une des portes du château « lo portal de la barrière ». Un pont situé en contrebas baptisé « pont romain » sur les cartes, existait vraisemblablement pour traverser l'Abeau.

Quand Gaucelm de Naves fait donation de la vallée de Bonnevaux et de son église Saint-Théodorit à l'Ordre de Saint-Ruf de Valence, en 1192[4], il reconnait aussi la suzeraineté de l'abbé de Bonnevaux sur les parts de castra qu'il possède à Naves, Malbosc et Banne. Pour celui de Malbosc il s'agit de la 6e part, puis en 1312 l'abbé acquiert « 15 jours de seigneurie», dont une est cédée au prieur d'Aujac en échange des dîmes de l'église d'Aujac.

Au XIVe siècle, (1368) la coseigneurie de Malbosc est partagée entre 4 seigneurs supérieurs : le prieur de Bonnevaux, Pierre de Naves, monsieur de Castelpers (héritier d'une fille de Banne), et Jaucelin de Naves. À eux quatre ils acquièrent les revenus de 5 mois et 8 jours et demi de la seigneurie. Les autres mois et jours, soit « 7 mois et demi, le quart d'un jour et le cinquième[5] d'un autre » (sic) sont partagés par une foule de petits coseigneurs : Raymond du Ranc, les héritiers de noble Jean de Lussan, Noble Isabelle de Chaldeyrac, Arnal La Fare, Guillaume de Malbosc, Guillemette fille de Guillaume de la Balme, Bernard Alaman, Gonet de Malbosc, Pierre de Montjoc, Pierre de Guilafred et Pierre de Naves seigneur de Mirandol. Des calculs bien compliqués, puisqu'en outre cela fait plus d'une année de revenus… Pour simplifier le prieur de Bonnevaux possède un quart de la seigneurie de Malbosc, plus « *un quart de ce qui n'aura pas fait l'objet d'une reconnaissance* » par les petits seigneurs, donc au total la moitié de toute la juridiction.

Au XVe siècle les abbés désertent Bonnevaux[6], s'installent au Mas du Sanhas (près de Mentaresse) et au XVIe siècle quittent la région passée à la Réforme. Claude Grimoard du Roure, protestant, s'empare des biens du prieuré, en prétendant les gérer. Pendant 54 ans, la famille du Roure encaisse les revenus jusqu'en 1685, où le comte est obligé de les restituer à la suite d'un long procès[7]. Il avait auparavant racheté les autres parts des seigneurs mentionnés : Casteljau, Coursoulles, Chassagnes et Morangiès. En 1686, le comte se disait « *unique possesseur de la terre et de la juridiction de Malbosc pour les avoir acquise des coseigneurs antérieurs* », en négligeant le nouveau nobliau Pagès de la Vernède.

Mais en 1686[8], l'abbé de Saint-Ruf de Valence a

2 Alexandre de Brueis est aussi successeur de la famille de Lussan par sa mère (Delphine) elle-même successeure par ses parents de Guillaume de Cornilhon et d'Albert de la Garde qui était chevalier en 1270.

3 1446, arch. dép. Drôme, 2 H 229.

4 Arch. dép. Drôme, 2 H 17.

5 Pourquoi l'année n'a-t-elle pas 12 mois ? Mystère de ces parts, portions du ¼, du 12 de la 6e part etc. un vrai casse tête…

6 Marie-Lucy Dumas, chap II de *Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau*, Comité des fêtes de Bonnevaux, 2005, p. 33-80.

7 Mémoire du chapitre contre comte du Roure, Arch. dép. Drôme, 2 H 229.

8 Fernand Vidal, *Le prieuré de Bonnevaux, ses fiefs, la noblesse de sa région, XIIe-XVIIIe siècle*,

exigé l'hommage de Jacques de Grimoard Beauvoir comte du Roure et à reconnaître qu'il tient à « fief franc et honoré » tous les droits seigneuriaux sur Malbosc, acquis du prieuré de Bonnevaux. Donc le comte a un seigneur supérieur, l'abbé de St-Ruf de Valence à qui il doit 3 livres de cire annuellement pour droit d'albergue.

On comprend que le comte ait tenu à refaire une liève récapitulative des droits qu'il avait acquis, où il ne mentionne nullement le seigneur prieur de Bonnevaux bien que celui-ci possède quelques tenanciers et terres dans la paroisse de Malbosc.

Le prieur de Bonnevaux

En 1489[9], le prieur récolte sur ses tenanciers de Malbosc en argent 2 l. 9 s. 10 d, 8 cartes et 2 boisseaux de seigle, 3 cartes et 2 boisseaux de châtaignes blanches, 3 cartiers d'avoine, 43 cestiers de vin et 2 gélines qui lui sont fournis par :

- le terroir d'Aubrias et Mourèdes « *tout le dit lieu confronte du pied le ruisseau de L'Abeau, du chef le Serre du levant terres et mas de La Fermiguière, du couchant les terres du seigneur du Cheyla*[10] », les hommes Antoine, Jean Borne et Antoine Durand.

- à Escoussous, La Chaze et Mas de Grinhole, des censives vendues par Antoine de Malbosc en 1471. « *Les trois localités confrontent du levant et du midi avec le ruisseau Nuvoulet des Escoussous et de Grinhole, du couchant avec la juridiction du Cheyla, du septentrion la rivière Abeau.* » À Escoussous : Blaise Bougèdes.

- au lieu de Gorge : reconnaissance du mas de Gorge au prieur dès 1239. « *Le mas de Gorge confrontait du pied un autre mas relavant du prieuré, du chef avec le mandement de Naves*[11]*, montagne entre les deux, du Levant le ruisseau de Gorge* ». Jean Coste en 1489.

- à Malbosquet en 1480, reconnaissance des mas de Chambertos (confontant avec le serre de Jouango) et de Charichard (qui voisine avec Escousssous et la rivière Abeau). Les hommes : Antoine Triat, Durand Dumont, Jean Robert, Jean Cordier.

- au château de Malbosc : un terrain au dessous du château (1273), une maison dans l'enceinte du château « *à coté du Portal de la Barrière* » (1284) ; Blaise Gérard et Raymond Coste

- à Sabuscles : acquisition de Guérin de Naves de censives, dont un jardin (1281), mais elles ne sont plus perçues au XVIIIe siècle. En 1480 : Antoine Durand, Pierre Fabre et Etienne Nadal.

- à Chabannes : reconnaissance pour des terres sises à Grinhole, à Las Faisses, Aiguesèche et Lugonesche (1279).

- au Puech : hommage de Jean Playsse

- à Fourvial ou Fourvière : Jean Mahystre, Pierre Pagès.

3- La population de Malbosc à la fin du XVIIe siècle : combien d'habitants ?

Notre estimation s'appuie sur trois documents :

La liève dénombre 206 tenanciers dans la paroisse, auxquels il faut ajouter 6 « forestiers » ou « forains », personnes vivant dans une autre paroisse mais possédant des terres à Malbosc.

Un autre document daté de 1675 conservé aux Archives de Privas relatant une visite canonique du représentant de l'évêque, note 168 feux (foyers) et recense 750 communiants (personnes âgées de plus de douze ans), ce qui correspond environ à 1000 habitants, soit 4,46 personnes par foyer de plus douze ans, en moyenne.

Les capitations de 1695 conservées aux archives départementales de Privas, nous donnent la liste de tous les chefs de famille, toutes catégories confondues, à l'exception du clergé qui est exonéré de cet impôt. Un total de 165 capités auxquels il faut ajouter le clergé et 14 domestiques.

Au vu de tous ces documents, la population de Malbosc aux alentours de 1700, se situe entre 750 et 1000 habitants, sachant que les historiens appliquent un multiplicateur de 4,5 habitants par foyer imposé, on retombe à peu près sur l'estimation du représentant de l'évêque.

Les hameaux

La commune de Malbosc est composée d'une vingtaine de hameaux et de mas isolés.

Le hameau le plus peuplé est Malbosquet avec 43 foyers, puis Sabuscles, 24 ; Le Mas, 21 ; Chabannes, 17 ; Plaisse[12] (Malbosc), 16 ; Mourèdes, 14 ; Le Chastel, 13 ; Forniels, 12 ; Aubrias, 9 ; Escoussous, 7 ; Gorges, 6 ; Barre, 5 et Fabre, 5.

Et dans chaque mas cité, Abeau, Chambon, La Pauze, Chambonaldès, La Chaze, La Borie, Grinholle, demeurent deux tenanciers.

9 Arch. dép. Gard, archives notaire Massebeuf, micro film 2E 28- 349 et 350, les redevances au prieur de Bonnevaux.

10 Famille de Cubières, château du Cheylard d'Aujac.

11 Le mandement de Naves est composé des paroisses ou des morceaux des suivantes : Les Vans, Brahic, Chambonas, Gravières, Naves, Les Salelles, Malons, dont les coseigneurs étaient les suivants en 1674 : Scipion Grimoard de Beauvoir comte du Roure, Louis de la Garde marquis de Chambonas, Dame Marguerite de Bellard, Louis du Roure seigneur d'Elze et Antoine de la Garde seigneur de Malbosc. Source : Prosper Falgairolle, Le mandement de Naves en 1672, publié dans *Le Pays des Vans à travers les âges*, Tome II, notes et documents d'histoire, *Revue du Vivarais*, 1991, p. 287.

12 Plaisse fait partie de l'actuel chef -lieu de la commune de Malbosc. Il s'étendait au -dessus de l'actuelle route qui mène à la place de l'église.

Tous les hameaux se répartissent de part et d'autre de l'Abeau, ruisseau qui sépare en deux la commune et se jette dans la Ganière, affluent de la Cèze.

4- Cartographie de la commune

Les limites de la commune reprennent très exactement les limites de la paroisse. Malbosc est une commune très étendue de 21,43 km². La distance moyenne, à pied, entre les hameaux et l'église est de 2 km.

Les hameaux de Malbosc vers 1700

Hameau ou mas isolé	Nombre de foyers, fin XVIIe-début XVIIIe	Distance de l'église, en km	Temps du parcours hameau–église, en h:min
Malbosquet	43	2	0:47
Sabuscles	24	3,1	1:14
Le Mas	21	0,25	0:06
Chabannes	17	1,5	0:30
Plaisse (Malbosc)	16	0	0:00
Mourèdes	14	4	1:21
Le Chastel	13	1,9	0:41
Forniels	12	0,8	0:14
Aubrias	9	2,2	0:43
Escoussous	7	2	0:36
Gorges	6	3,7	1:16
Barre	5	2,4	0:54
Fabre	5	3,3	1:18
Abeau	2	2,6	1:00
Chambon	2	1,8	0:41
La Pauze	2	0,9	0:16
Chambonaldès	2	1,2	0:32
La Chaze	2	2,8	0:53
La Borie	2	2,1	0:46
Grinholle	2	1,7	0:39
Total	206		
Moyenne		2,01	0:43

5- Les productions de la paroisse de Malbosc vers 1700

Le terrier permet de connaitre une partie des productions de Malbosc, par les prélèvements seigneuriaux. Il faut rappeler que les censes établies au XIVe siècle correspondent à l'éventail des productions de l'époque, et n'ont pas été mises à jour.

Le seigneur de Masbosc prélève les quantités suivantes sur ces productions :

- avoine, destinée à l'alimentation des chevaux (208 cartes, soit environ 2,8 tonnes) ; seigle (138 cartes, soit environ 1,9 tonne) ;
- châtaignes fraîches (30 cartes, soit 446 kg) et surtout châtaignes sèches appelées aussi « blanches » (257 cartes, soit environ 3,7 tonnes) ;
- 66 gélines (poules) ;
- vin, 81 setiers, 273 (?) , 28 pintes, soit environ 2 800 litres,
- miel pour une valeur de 23 livres,
- et de la cire 3 livres, 3 (?), et 19 onces, soit environ 1,8 kg.
- 15 journées (de travail gratuit) probablement consacrées à l'origine à l'entretien des chemins ou du château ; on ne les retrouve que pour les hameaux de Mourèdes et Fourniels. On peut penser que dans les autres hameaux, les paysans les ont rachetées sous forme monétaire.
- Fougage : taxe pour faire cuire son pain dans le four banal, pour environ 4 livres de l'époque.
- Argent liquide : 28 livres.

D'autres productions

Comme nous l'avons signalé plus haut, on peut s'étonner de l'absence de certaines productions. Ces redevances féodales reflètent une situation du Moyen Âge, car on sait qu'il y a d'autres productions notamment des oliviers et surtout des productions vivrières telles que légumes, fruits, chanvre, petit et grand élevage dans chaque foyer. La dîme[13] nous renseigne en plus sur les moutons, agneaux et chevreaux.

La production d'huile d'olive s'est développée essentiellement dans les hameaux de Malbosquet et de Sabuscles. Nous possédons une estimation de cette production grâce aux indemnités que les producteurs ont perçues, suite au « grand hiver » de 1709-1710[14].

La production totale d'huile peut être évaluée à 3 125 litres en ce début du XVIIIe siècle à Malbosc : Malbosquet produit environ 22 % de la totalité de l'huile d'olive de la paroisse, et Sabuscles 32 % de celle-ci. Mourèdes en produit environ 14 %, et les autres hameaux ont une production plus réduite.

Ceci peut s'expliquer par l'ensoleillement avantageux de Sabuscles et de Malbosquet (orientation sud) et une altitude moyenne de 400 à 450 mètres. Mourèdes se situe dans ces mêmes caractéristiques. Précisons que la plantation d'oliviers est postérieure à l'établissement des censes féodales.

Les producteurs ont reçu une indemnité de 6,14 deniers par litre, ce qui correspond à une demi-journée de travail pour un « travailleur de terre », selon les valeurs des monnaies décrites dans « La vie à Thines, les Amis de Thines – 2018 ».

Productions et hameaux

En fonction de leur exposition et de leur topographie, les hameaux ont leurs spécificités : par exemple, Sabuscles, Fabre et le Barre produisent plutôt des châtaignes, le Mas et Malbosquet essentiellement du vin, Mourèdes, essentiellement des céréales et on ne trouve le miel qu'à Malbosquet.

Cs	Cf
chataignes sèches	chataignes fraiches

Se	Av	Sol	Fo	Ge	Vi	Mi	Ci	Jo
seigle	avoine	argent	Fougage	géline : poule	Vin	Miel	cire	Journal

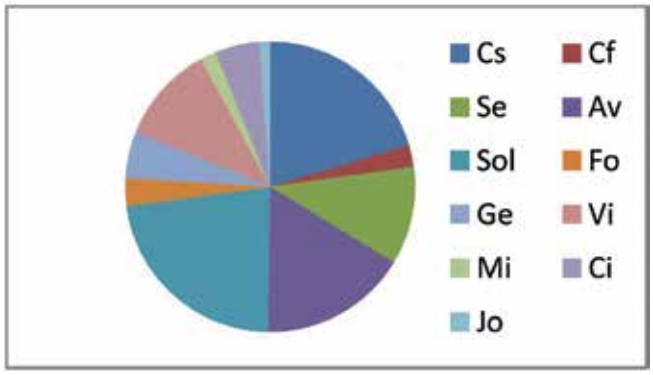

Légende et répartition des ressources prélevées de la paroisse de Malbosc

On peut en outre comparer deux hameaux de topographie différente :

Mourèdes le plus bas, exposition plein sud
et Chabannes le plus haut exposition nord-ouest

13 "Visite canonique du 7 décembre 1675", Visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-1676 : MAZON A. (alias docteur FRANCUS) — « Visite des églises du Bas-Vivarais en 1675-1676 par M. Monge, délégué de l'évêque de Viviers », *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, 1883-1884, p. 277, publié dans le bulletin municipal de Malbosc, n°75 de juillet 1999).

14 Arch. dép. Ardèche, C 1222.

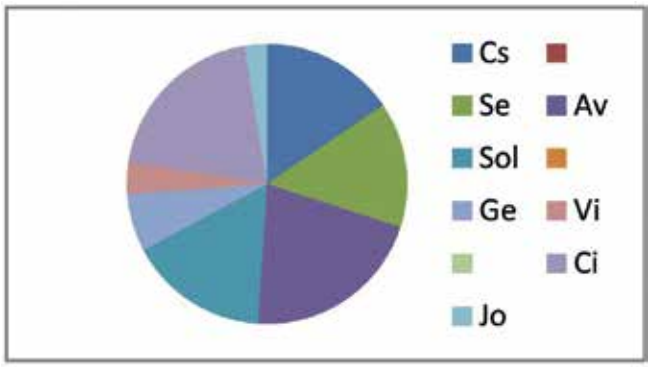

Mourèdes ↑

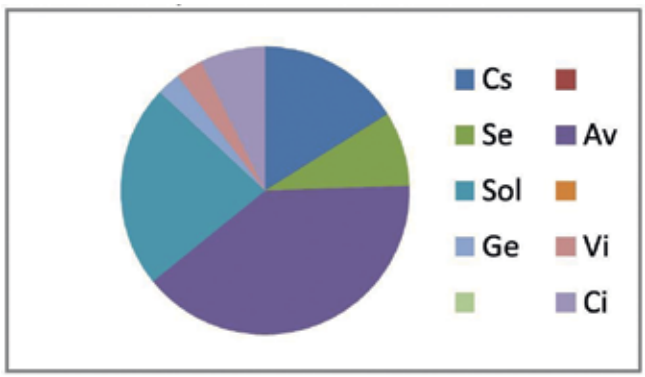

Chabannes ↑

6-Les catégories sociales et leur niveau de vie. Les métiers

À Malbosc, selon les capitations de 1695, on recense 165 chefs de famille. En sachant que certains chefs de famille peuvent exercer deux métiers, (un agricole et un artisanal), on ne trouve que 137 personnes pour lesquelles un métier ou une activité sont indiqués.

Les paysans vivant essentiellement ou partiellement du travail de la terre dont 38 journaliers (le journalier se loue à la journée, ne possédant que ses bras), 35 travailleurs de terre (possédant quelques terres, insuffisantes pour survivre) et 19 « travailleurs » (ainsi désignés sans autre précision), 1 fossoyeur de terre (chargé de l'entretien des béals, des fossés y compris celui du château, etc.).

Les petits métiers : 10 cadissiers (tisserand de tissus de laine), 7 tisserands de toile, 5 cardeurs de laine, 4 tailleurs d'habits.

On trouve aussi 4 cordonniers, 2 menuisiers, 1 boulanger, 1 maçon, 1 « *faisant taverne* » et 1 berger.

Les autorités locales : 1 consul et son greffier consulaire, 1 appariteur (il reçoit les messages et va les porter, c'est-à-dire qu'il sait lire et écrire)

La justice seigneuriale : 1 procureur juridictionnel et son lieutenant, 1 sergent, 1 huissier.

Ce document permet aussi de classer la population selon quatre « états » en fonction de la richesse :

Bourgeois, il vit de ses revenus, il ne travaille pas de ses mains, un seul à Malbosc : François Pagès, sieur de Laplanche et de La Vernède.

Ménager : il possède des terres et peut embaucher, ils sont 39 à Malbosc.

Rentier : il loue des terres et paye une rente au propriétaire : 19 chefs de famille dans la paroisse.

Pauvre et/ou mendiant : 48 familles sont recensées dans cette catégorie.

Ce classement met en évidence la pauvreté de la paroisse de Malbosc, et ceci est confirmé par l'analyse des taxes payées : **83** chefs de famille, soit presque 51 %, (les pauvres, les mendiants et quelques journaliers) ne payent que 0 ou 1 livre (30e et dernière catégorie des capitations), 5 chefs de famille soit 3% payent 10 livres et plus ; le reste, **77** chefs de famille, paye de 2 à 6 livres.

En conclusion

La paroisse de Malbosc fait partie des paroisses pauvres des Cévennes, comme ses voisines Bonnevaux, Malons et Brahic… C'est une économie de moyenne montagne où les paysans cultivent pour leur consommation quotidienne, dégageant très peu de revenus. Les mûriers n'ont pas encore verdi les faïsses, ce pourquoi il faut attendre le milieu du XVIIIe siècle. Au XIXe siècle, le maire se désole toujours de la grande pauvreté de ses administrés, ce qui rend difficile la reconstruction de l'église paroissiale. L'histoire de l'église fera l'objet d'un prochain travail de ce groupe d'étudiant.e.s de Malbosc.

Ce qui frappe en outre, c'est le fait que la coseigneurie a pu être partagée entre un aussi grand nombre de petits seigneurs, sans doute légèrement plus aisés que leurs paysans, mais guère plus, et qui au XVIIe siècle ont vendu leur part de seigneurie au plus riche et élevé au niveau social, le comte du Roure.

En annexe : ***Datation du terrier à travers la généalogie des Hours du Chambon***

La date la plus récente citée dans le terrier est une reconnaissance du 6 février 1690. Afin de dater plus précisément le terrier, nous nous sommes penchés sur la généalogie des Hours du Chambon (aux archives de Privas, réf 21 J 136, document de Pierre Pratlong).

Antoine Hours, l'aîné des enfants de Jehan Hours (procureur de Malbosc) et de Claude de Pagèze, est né en décembre 1637, baptisé à Malbosc, et décède à 70 ans le 29 juin 1707. Il épouse Claude Marguerite Coste et ils ont au moins 3 fils, Jean, Pierre-François (à Uzès) et Joseph (à Nojaret)

Les capitations précisent qu'il est ménager, cordonnier, qu'il a un valet.

L'aîné Jean Hours est né en décembre 1668, est décédé en mars 1747 (à 79 ans); selon les capitations de 1695, Jean qui avait alors 27 ans, habite dans le même mas du Chambon que son père, est greffier consulaire et boulanger ; et selon la généalogie des Hours il est noté conseiller du Roy, juge suppléant et maire de Malbosc. Jean Hours épouse Simone Castillon, fille de Maurice Sr de la Ferrière et ils ont au moins quatre enfants.

Mais dans notre terrier, seul Jean Hours, le fils, apparaît au Mas des Hours du Chambon. Antoine Hours (le père) n'est pas cité et n'est donc plus à cette époque le chef de famille. Est-il déjà décédé (1707) lors du terrier, ou bien trop vieux, est-il à la charge de son fils ?

Selon cette généalogie, ce terrier est postérieur aux capitations de 1695. Nous pouvons le dater vraisemblablement des premières années du XVIIIe siècle.

Nous avons reçu

De serres en valats, le magazine du Parc national des Cévennes.

- La soie en Cévennes : le fil entre passé et présent. « Le carré de soie », 4 sentiers d'interprétation (et un musée) sur 4 communes du piémont cévenol (Colognac, Cros, Monoblet, Saint-Hippolyte-du-Fort)
- La labellisation du Parc national des Cévennes « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».

Causses et Cévennes. 123e année n° 4, numéro dédié à Millau.(Parc de la Victoire, carillon, ganterie…)

- Rapport du 118e congrès du Club cévenol.
- Bernard Maury : La mort de Raymond VII comte de Toulouse, à Millau.
- Alain Artus : Un portrait du poète cévenol Léo Larguier.

Généalogie en Cévennes n° 122, novembre 2018 (ACGC) Divers articles : Alain Montagut : La Paix d'Alès ; Reine Duigou : Les Servière de Rieumal près du Pont-de-Montvert et leur descendance ; Simone Meissonnier : Déclaration du roy du 9 avril 1736 – Les permis d'inhumer ; 1684 : Bail de la « cuitte » de pain à Moussac.

Les cahiers du Centre de Généalogie protestante n° 143 – 3e trimestre 2018. Divers articles (aucun ne concerne les Cévennes).

Cévennes, terre de lumière 1er semestre 2018 - Numéro consacré aux villages perchés de Drôme Ardèche, conférence de Patrick Berger.

Hugenotten n° 4/ 2018 (aucun article ne concerne les Cévennes).

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains	9,00 €
SH 69	Vivre à Chamborigaud en 1638, d'après le journallier d'Antoine Teissier sieur du Rauzier	9,00 €
HS 70	De l'Auvergne aux Cévennes, ces Cévenols venus d'ailleurs. (Elsa Zastrizny)	15,00 €
HS 71	Chantiers de Jeunesse, le groupe 18 Assas, (Madeleine Souche)	10,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : hors-series@cevenols.fr
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC